

COMITÉ FRANÇAIS  
DES GÉOSYNTHÉTIQUES

ANNUAIRE  
2020



COMITÉ FRANÇAIS  
DES GÉOSYNTHÉTIQUES



- Le mot de la Présidente **p4**
- Composition du Bureau **p5**
- Composition du Conseil d'Administration **p6**
- Rapport d'Activité **p8**
- Publications du CFG **p20**
- Annuaire du CFG **p30**
- Liste des membres par collège **p32**
  - Coordonnées des membres par collège **p36**
  - Classement des membres par activité **p64**
- Statuts **p66**
- Règlement intérieur **p74**
- Pages Jaunes **p80**
- Liste des normes applicables **p81**
- Adresses utiles **p89**
- Liste des annonceurs **p91**



Le Comité Français des Géosynthétiques  
est le Chapitre Français de l'I.G.S.  
Société Internationale des Géosynthétiques  
"French Chapter of I.G.S.,  
International Geosynthetics Society"



**SECRETARIAT**  
Mme Danièle PECK  
9, rue du Gué - 92500 RUEIL-MALMAISON  
Tél. : 01 41 96 90 93 - Fax : 01 41 96 91 05  
e-mail : [secretariat.cfg@wanadoo.fr](mailto:secretariat.cfg@wanadoo.fr)  
web : [cfg.asso.fr](http://cfg.asso.fr)



## Mutualisation, coopération, action en réseau, certification, expertise... restent les maîtres-mots de notre Comité

### Depuis les années 70

Les relations fortes tissées entre des personnes passionnées, des laboratoires d'essais et de recherche aux chantiers, permettent d'affirmer que les géosynthétiques sont un des maillons incontournables que nous devons continuer de promouvoir au niveau national sans négliger de valoriser le savoir-faire français historique mais toujours innovant à l'international. C'est en effet par le partage d'information que nous pouvons le mieux faire savoir ce que sont les géosynthétiques et leurs applications, et œuvrer à plus de justice environnementale.

### 1980-1990, l'ère de la normalisation est née

Le CFG continue de soutenir l'action de ses membres au sein des comités de normalisation national, européen et international. Notre action est également renforcée par la cellule de veille normative, afin de vous tenir informés des développements les plus récents. La normalisation trouve enfin une application dans le cadre de la certification ASQUAL. Nous continuerons cette année à œuvrer, aux côtés de l'AFPGA, l'AFAG et l'APRODEG pour renforcer sa reconnaissance et ainsi gagner toujours plus en confiance auprès des utilisateurs.

### 1990-2020, la période de la capitalisation des connaissances et de la mise en réseau

Le CFG a produit et continuera de produire nombre de guides techniques. Les attendus de cette année 2020 sont le guide « Anti-remontées de fissures » ainsi que le guide de « Protection contre l'endommagement des géomembranes ». Nous continuerons à traduire en anglais l'ensemble de nos nouvelles productions.

Le GT formation s'emploie également à élaborer des supports de formation initiale cohérents sur le fond et la forme. La présentation des matériaux et des fonctions devrait ainsi voir le jour en 2020.

Les associations professionnelles continuent de s'impliquer plus que jamais pour veiller à ce que la production du CFG soit utile à la compréhension des problématiques géosynthétiques par les maîtres d'ouvrage.

### 2020, sur la voie de la transmission

En créant le groupe « Jeunes Membres du CFG », notre Comité amorce l'avenir de l'ensemble de la filière, où l'apport de la recherche et le transfert des connaissances entre les organismes de recherche et les industriels du secteur sont essentiels. Nous chercherons à rajeunir également nos modes de communication pour les dynamiser.

Enfin, le CFG continuera à produire de la connaissance, fondement des contenus que nous avons à partager pour une amélioration continue de l'application des solutions par géosynthétiques. C'est dans ce cadre que s'inscrira la journée technique du 17 mars prochain à Orléans, qui portera sur les géosynthétiques en milieux fluvial et maritime.

Fortes des atouts que représentent un renouveau, mais également une solide base technique, des compétences et la volonté de transmettre, je ne doute pas de l'apport que la communauté des géosynthétiques pourra encore générer cette année au service du développement durable.

**Nathalie TOUZE-FOLTZ**

---

## COMPOSITION DU BUREAU

---

### — PRÉSIDENTE

#### **Nathalie TOUZE-FOLTZ**

INRAE IDF Jouy en Josas - Antony  
 Domaine de Vilvert  
 78352 JOUY-EN-JOSAS Cedex  
 Tél. : 06 38 99 80 60  
 e-mail : nathalie.touze@inrae.fr

### — 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT

#### **François CAQUEL**

Tél. : 09 67 10 56 46  
 e-mail : caquelf54@orange.fr

### — 2<sup>ÈME</sup> VICE-PRÉSIDENT

#### **Sébastien GUENAICHEAU**

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT  
 2, rue Yves Constantin  
 49330 CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE  
 Tél. : 02 41 96 18 96  
 e-mail : sebastien.guenaicheau@vinci-construction.com

### — SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

#### **Nicolas RACANA**

FIBERTEX  
 218, Chaussée Jules César  
 95250 BEAUCHAMP  
 Tél. : 01 39 95 95 20  
 e-mail : nira@fibertex.com

### — SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

#### **Guillaume STOLTZ**

INRAE Provence Alpes Côte d'Azur  
 3275, rue Cézanne - CS 40061  
 13182 AIX-EN-PROVENCE  
 Tél. : 04 42 66 69 64  
 e-mail : guillaume.stoltz@inrae.fr

### — TRÉSORIER

#### **Benjamin CHEVROL**

ARCADIS  
 127 boulevard Stalingrad  
 69626 VILLEURBANNE Cedex  
 Tél. : 06 78 41 21 98  
 e-mail : benjamin.chevrol@arcadis.com

### — TRÉSORIERE ADJOINTE

#### **Véronique HEILI**

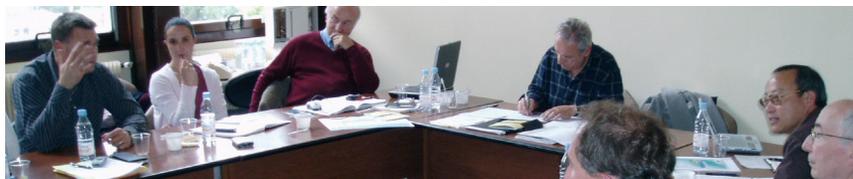
CEREMA EST  
 Laboratoire de Nancy  
 71, rue de la Grande Haie  
 54510 TOMBLAINE  
 Tél. : 03 83 18 31 60  
 e-mail : veronique.heili@cerema.fr

### — PAST - PRÉSIDENT

#### **Jean-Pierre MAGNAN**

IFSTTAR  
 14-20 boulevard Newton  
 Cité Descartes  
 77477 MARNE-LA-VALLÉE Cedex  
 Tél. : 01 81 66 82 60  
 e-mail : jean-pierre.magnan@ifsttar.fr

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

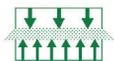


M <sup>me</sup> A-L BACKES	DUPONT DE NEMOURS	Collège 3
M. B. CHEVROL	ARCADIS	Collège 3
M. S. GUENAICHEAU	VINCI CONSTRUCTION	Collège 3
M. V. HEILI	CEREMA	Collège 2
M <sup>me</sup> A. JOSEPH	CEREMA	Collège 2
M. N. LAIDIE	TENCATE GEOSYNTHETICS	Collège 1
M. J-P MAGNAN	IFSTAR	Collège 2
M. J-F OUVRY	ANTEA GROUP	Collège 3
M. J-C PELLEZ	SOL SOLUTION	Collège 3
M. N. RACANA	FIBERTEX	Collège 3
M. P. ROSSIGNY	CEREMA	Collège 2
M. T. SAHM	SIPLAST ICOPAL	Collège 1
M. G. STOLTZ	INRAE	Collège 2
M <sup>me</sup> N. TOUZE-FOLTZ	INRAE Jouy en Josas - Antony	Collège 2

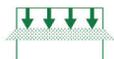
# VIGANO



# PAVITEX S.P.A.



SÉPARATION



PROTECTION



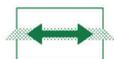
FILTRATION



DRAINAGE



CONTRÔLE DE L'ÉROSION



REFORCEMENT

Le contrôle de l'homme sur l'eau et la terre

*L'entreprise est active dans le secteur des géosynthétiques depuis 1950, ce qui lui a permis d'acquérir une longue expérience. Notre gamme de géosynthétiques, développée pour répondre aux exigences dans les domaines de la géotechnique et du bâtiment, est ainsi subdivisée:*

- \* Géotextiles et géocomposites pour l'ingénierie géotechnique et environnementale
- \* Géotextiles et géocomposites dans les systèmes d'étanchéité.



un monde de géosynthétiques

Viganò Pavitex SpA  
via Carlinga, 35 - 24035 Curno (Bg) - Italie  
Tel. + 39 035 201911 - Fax + 39 035 201936  
geo.it@pavitex.com (Italie)  
geo.exp@pavitex.com (export)  
www.pavitex.com



## ACTIVITÉ DES GROUPES DE TRAVAIL

GT Formation.....	<b>p9</b>
GT Cellule de veille normative.....	<b>p10</b>
GT Poinçonnement.....	<b>p12</b>
GT Communication.....	<b>p13</b>
GT Contrôle extérieur - Application de géomembranes.....	<b>p15</b>
GT Guide d'utilisation des normes de dimensionnement.....	<b>p16</b>
GT Jeunes membres du CFG.....	<b>p17</b>
GT Anti-remontée de fissures.....	<b>p18</b>
Rencontres géosynthétiques 2019.....	<b>p19</b>
Publications du CFG.....	<b>p20</b>

## GT FORMATION



*L'objectif du groupe de travail « Formation » du CFG est de diffuser la connaissance technique sur les géosynthétiques en France.*

L'année écoulée a vu l'équipe d'animation proposer 2 diaporamas uniformisés dans leur présentation (Géotextiles et Géomembranes). Ces éléments ont été diffusés pour commentaires au sein du CFG début octobre 2019. Les diaporamas modifiés suite aux commentaires reçus seront présentés à la Journée Technique du 17 mars 2020 à Orléans, pour y recueillir les premières impressions et procéder aux derniers ajustements.

Merci aux membres du CFG pour leurs idées  
et leurs contributions afin de continuer de promouvoir  
et diffuser les connaissances dans le domaine des géosynthétiques.

**Véronique HEILI & Jean-Christophe PELLEZ**



## GT CELLULE DE VEILLE NORMATIVE

### 1. Mission accès Sagaweb

- Démarches engagées auprès de l'AFNOR (AJO) :
- Proposition en fonction du nombre de salariés/ de membres du CFG : 0 à 19 salariés, 1500 € HT, 20 salariés à 49 5022 € HT
- Proposition pas en ligne avec les possibilités de financement du CFG ;
- Suite à donner ? Revoir si possible proposition pour accès des représentants au CFG uniquement ? (2 personnes par membre du CFG).

#### Membres de la cellule de veille :

Agnès Joseph (AJO)  
(Secrétaire BNTRA CN GSY)  
animatrice,  
Philippe Delmas (PhD)  
(Président BNTRA CN GSY)  
co-animateur,  
Véronique Heili (VHE)  
suivi financier,  
François Caquel (FCA).

### 2. Mission interface CFG / BNTRA

- **Information régulière** du Conseil par les membres de la cellule de Veille (AJO) et (VHE)
- **Notes d'information** (2 fois par an : juin/juillet et décembre/janvier)
- **Activités :**

#### CEN TC189

Hors les activités normales des groupes de travail « essais » (WG2 à WG5), difficultés de citations des normes harmonisées (hEN) en raison des exigences de la Commission Européenne. Les normes (hEN) pour les Géomembranes sont bloquées à la publication au OJEU et celles sur les Géotextiles et PA ne peuvent être revues sous risque d'être elles-mêmes bloquées. Ce problème est général pour tous les produits de la construction.

Le point sera discuté à Genève lors d'une réunion exceptionnelle du TC189.

Évolution envisagée suite à la réunion spéciale des convenors :

- Gel des activités sur le (hEN) en attendant clarification (CEN / EU Commission)
  - Préparation de l'évolution du Marquage CE (norme produit, plus « légal »)
- Préparer des documents techniques (recommandations, TS, etc. à définir) pour les différentes applications des Géosynthétiques (priorité 1) :
  - Similaires aux applications actuelles ;
  - Sur d'autres thèmes comme « durabilité », « substances dangereuses »... (approche technique, non légale)
  - Travail basé sur les recommandations existantes en EU

Participation de (PhD) et (VHE) à des réunions exceptionnelles (Conférence CENCENLEC avec EU Commission, réunion TC189 Convenors, etc.) en 2019 et début 2020.

Mise en place fin 2019 d'un GT « stratégie » au sein de BNTRA CN GSY pour suivre les évènements et préciser la position française (PhD).

**ISO 221**

Le Comité Technique s'est réuni en plénière à Pékin le 22 novembre 2019 ; les différents WG y ont présenté l'avancement de leurs travaux respectifs. Les travaux qui nécessitent une attention particulière sont notamment ceux du « PG5 stabilisation » du WG6, et l'évolution des documents ISO 20432 – Long term strength et TR 18198 – Long-term flow (WG5) qui devraient évoluer en TS au vu des nombreux commentaires remontés.

Le prochain Comité Technique devrait se tenir en octobre 2020 à Montréal ou dans les environs.

**BNTRA CN GSY**

Hormis le rôle de Commission « miroir » du CEN et de l'ISO avec les votes correspondants

**Normes en cours de publication :**

- PR XP G 38-065 « Géotextiles et produits apparentés - Renforcement de la base des remblais sur zones à risques d'effondrements, justification du dimensionnement et éléments de conception »

- PR NF P84-703 « Géosynthétiques bentonitiques - Détermination de la capacité de gonflement de l'argile dans les géosynthétiques bentonitiques »

**Normes en cours d'élaboration :**

- « Géotextiles et PA - Renforcement de la base des remblais sur sols mous »
- Pr NF P84-708 : Géosynthétiques bentonitiques « Quantification de la capacité d'autocicatrisation »
- XP P 84-523 Poinçonnement hydrostatique : en révision
- NF P 84-509 (1994) « Géomembranes - Comportement dans l'eau - Essai accéléré et essai à long terme - Examen gravimétrique » : en révision
- En 2019, la cellule de veille n'a pas fait l'objet de demandes du CFG vis-à-vis de la CN-GSY / BNTRA en matière de nouveaux sujets de normalisation potentiels. Elle reste évidemment ouverte à toute proposition.



### 3. Mission support des frais de mission

- Le support financier du CFG a permis les missions des activités des représentants (collèges 3 & 4) tant au CEN qu'à l'ISO ; représentants français, convenors de WGs, chefs de délégation français ;
- Le budget 2019 d'un montant de 10 k€ n'a pas été entièrement consommé, puisque les remboursements de frais recensés font état de dépenses engagées à hauteur de 6,1 k€.
- La proposition de budget pour 2020 a été transmise au Conseil du CFG pour approbation et au vu des différentes incertitudes, liées

notamment aux travaux du CEN TC189, le budget prévisionnel est estimé comme en 2019 à 10 k€ (il pourra être ajusté après la réunion de Genève fin mars).

- En 2019, la cellule de veille a finalisé la procédure de suivi des coûts (VHE), des comptes-rendus, et de synthèse pour diffusion au Conseil et au CFG (au minimum 2 fois par an, et autant que nécessaire).

Agnès JOSEPH

*La liste des normes françaises du domaine géotechnique au 30 novembre 2018 est consultable sur le site du C.F.G. :*

**[www.cfg.asso.fr](http://www.cfg.asso.fr)**

## GT POINÇONNEMENT



### Protection contre l'endommagement des géomembranes

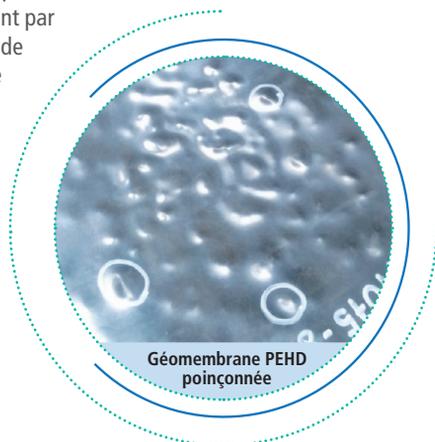
*Le groupe de travail œuvre depuis plusieurs années à l'analyse des connaissances sur l'endommagement par poinçonnement des géomembranes et aux méthodes de protection pour l'éviter.*

Les ouvrages concernés sont les installations de stockage de déchets et les ouvrages hydrauliques, le dimensionnement en barrages et tunnels étant régi par des recommandations émanant d'autres organismes.

Actuellement, le groupe de travail a rédigé une version avancée du futur guide. Dans les préconisations en cours d'élaboration pour le dimensionnement d'un dispositif d'étanchéité par géomembrane, il est considéré l'essai index selon la norme européenne NF EN 13719 « Géosynthétiques - détermination de l'efficacité de protection à long terme des géosynthétiques en contact avec les géomembranes ». Pour préciser certaines valeurs issues de cet essai avec des valeurs de performance des géosynthétiques de protection, une étude complémentaire, soutenue financièrement par le CFG et l'Asqual, a été lancée au sein du groupe de travail. Tous les producteurs de géosynthétiques de protection et un maître d'ouvrage, qui participent activement à l'élaboration du guide, financent des essais.

**L'ensemble des résultats a été analysé par le groupe de travail et l'intégration des conclusions dans le guide est en cours.**

**Guillaume STOLTZ**



## GT COMMUNICATION

*Une année forte en événements pour le Groupe Communication : poursuite de l'organisation des Rencontres de Nancy, transfert de relais du pilotage du groupe et arrêt d'activité de notre prestataire Relations Presse VP Com.*

*2019 a été une année de partage et de consolidation des savoir-faire et expériences entre les différents groupes de travail du CFG et VP Com.*

2019 a été marquée par plusieurs temps forts. L'organisation des 12<sup>èmes</sup> Rencontres Géosynthétiques, qui ont été aussi le cadre de célébration du 40<sup>ème</sup> anniversaire du CFG. Nous nous sommes retrouvés dans un esprit de convivialité et d'échange, cher à nos membres, et avec feu d'artifice et chants chorale remarquables !

Le 4<sup>ème</sup> Concours photos a fait l'objet d'un relais dans la presse : bravo aux lauréats. Le concours nous a permis d'enrichir encore notre photothèque, afin de proposer de nouveaux clichés de nos chantiers et produits, toujours très appréciés des journalistes pour illustrer leurs articles.

Merci à Nicolas BREYNE qui a passé le relais.

Les 12<sup>èmes</sup> Rencontres passées, le Groupe Com' a suivi la préparation de la Journée Technique de 2020 portant sur « Les géosynthétiques en milieux fluvial et maritime ». Des communiqués de presse ont été transmis en avril et octobre 2019. Des mailings d'information et d'inscription ont été transmis aux membres.

Cette année encore, nous avons pu apprécier l'efficacité du travail de notre prestataire relations presse pour l'organisation de nos événements : par la présence de journalistes lors des Rencontres, et l'établissement de partenariats média qui se confirment.

Grâce à cette couverture média, une interview de la Présidente a été publiée dans la revue Travaux d'août 2019.

Nous regretterons l'implication forte de Chrystelle REGANHA, qui a quitté VP Com fin 2019, suite à la cessation d'activité volontaire de l'entreprise.

Le cahier des charges de la prestation a été revu pour assurer une meilleure prise en compte de nos besoins en termes de communication (Lettre du CFG et Édits du site web notamment). Sa validation et la recherche d'un nouveau prestataire se fera en 2020.

L'objectif de nous lire régulièrement dans la presse est globalement tenu avec un communiqué de presse transmis tous les un à deux mois, et des articles qui suivent.

.../...



La lettre du CFG est toujours de plus en plus diffusée (+10% d'inscrits en 2019, soit environ 11 000 contacts) et créé de fait un trafic accru sur notre site web. Le maintien en ligne cette année du site des Rencontres contribue également à générer du trafic sur notre site.

La dernière Lettre de novembre a mis l'accent sur la normalisation, qui fait depuis 2019 l'objet d'une action forte du CFG (notamment avec la réactivation d'un GT dédié). L'implication du CFG dans la normalisation a été reprise par deux medias du net en décembre dernier.

Nous poursuivons l'amélioration de l'ergonomie du site [www.cfg.asso.fr](http://www.cfg.asso.fr), pour faciliter l'accès à l'information et les mises à jour régulières de nos actualités et de celles de nos partenaires. En Avril dernier, la mise en avant des associations partenaires du CFG, avec la création d'une page dédiée aux associations AFPGA, AFAG, APRODEG et ASQUAL a été opérée. Ce travail se fait en liaison avec le prestataire web LIC, dont on peut également saluer l'implication et la réactivité.



Enfin, sous l'impulsion de notre Présidente Nathalie Touze, le CFG s'est doté en 2018 d'une page LinkedIn : 197 abonnés fin 2019, et 217 à ce jour. N'hésitez pas à partager au maximum nos actualités sur vos propres réseaux. Nous avons entamé la rédaction d'une charte de communication (usage du #CFG) pour que les informations relayées sur LinkedIn puissent se faire tant dans le respect des statuts de notre association que rapidement, pour accroître efficacement notre visibilité.

Je remercie les membres pour leurs contributions régulières dans nos projets de communication, communiqués de presse, retours d'expérience et témoignages.

Je reprendrai les mots de conclusion du précédent animateur Yves DURKHEIM, que je remercie enfin pour son accompagnement et relais dans la bonne animation du groupe qui a initié ce travail du Groupe Com :

« Notre travail de pédagogie repose sur notre implication » dans le partage.

Pierre LEBON

## GT CONTRÔLE EXTÉRIEUR - APPLICATION DE GÉOMEMBRANES

*La loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP) est une loi française qui met en place, pour les marchés publics, la relation entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Dans ce cadre, le maître d'ouvrage est amené à déléguer au maître d'œuvre certains de ses pouvoirs en matière de contrôle technique et financier. Cependant, et contrairement au secteur du bâtiment, il n'y a pas, dans le domaine des infrastructures, d'obligations légales en matière de Contrôle Technique. C'est pour cette raison que l'État s'est doté de ses propres documents de référence (Circulaire n° 94-56 du 5 mai 1994, circulaire n°2001-65 du 18 septembre 2001, recommandation T1-87 de la Commission centrale des marchés aux maîtres d'ouvrage publics à propos de la gestion et de l'assurance de la qualité, ...) en matière de Contrôle Extérieur.*

Le Contrôle Extérieur doit donc être intégré à une phase d'exécution des travaux. Ses missions doivent être bien définies (C.C.T.P) pour prévoir les étapes de ce contrôle et les modalités de prise en compte des mesures correctrices dans les différents contrats, notamment sur les questions financières et de planning. Ceci permettrait d'éviter l'inadéquation entre le risque présenté par l'ouvrage et son exploitation, et la mission de contrôle.

En l'absence de référentiel, la situation actuelle amène trop souvent les donneurs d'ordre à demander une mission de contrôle sans avoir établi de cahier des charges. Ceci conduit à des offres techniques et financières très variables, allant de la réelle mission complète intégrant les différentes étapes de la construction, à la simple visite en fin de travaux. Dans ce dernier cas,

ces missions tronquées ne permettent pas de contrôler la qualité de la réalisation des travaux et n'aident pas à la recherche des causes d'un dysfonctionnement par manque d'informations.

En 2019, le CFG a créé le GT « Contrôle extérieur » afin d'établir, avec toutes les parties prenantes, les bonnes pratiques en la matière, et mettre à leur disposition un guide sur les règles de l'art du Contrôle extérieur de la mise en œuvre des géomembranes.

La réunion de lancement a eu lieu en février 2019. Trois réunions ont suivi jusqu'en septembre 2019 et ont permis d'élaborer un projet de fascicule qui intègre :

- La définition du « contrôle extérieur » et son contexte
- Les compétences techniques du contrôleur et les moyens techniques associés
- La prestation de contrôle extérieur
- Le contenu d'un « rapport type » de contrôle extérieur

Le travail mis en œuvre a également conduit à se questionner sur l'opportunité de réviser le guide du CFG « Détection de fuites dans les dispositifs d'étanchéité par géosynthétiques », afin d'assurer que les méthodes électriques restent adaptées en l'état des connaissances et réalisations actuelles.

Le groupe devrait se réunir prochainement afin de finaliser le contenu d'un « rapport type » de Contrôle extérieur, puis de lancer le processus de validation et de diffusion.

[Les informations, prochaines dates, comptes-rendus des réunions, ainsi que le projet de guide sont disponibles auprès des animateurs.](#)

**Pierre LEBON & Laurent SAUGER**

## GT GUIDE D'UTILISATION DES NORMES DE DIMENSIONNEMENT

*Ce guide est destiné à familiariser le plus grand nombre d'utilisateurs avec les solutions géosynthétiques, il est composé de plusieurs fascicules.*

Un premier fascicule préliminaire revient sur la terminologie spécifique aux géosynthétiques, décrit le contexte réglementaire qui définit notamment la ou les fonctions pertinentes d'un géosynthétique pour une application donnée, il précise les choix fondamentaux relevant de la maîtrise d'ouvrage préalablement à la conception. Ce premier fascicule compile également, dans un grand tableau de synthèse, l'ensemble des facteurs de dimensionnement à appliquer aux actions, paramètres du sol, résistances géotechniques, modèles de calcul et matériaux géosynthétiques. Il donne enfin la démarche à suivre pour la justification d'un produit vis-à-vis d'une performance de calcul requise.

Les autres fascicules, spécifiques à chaque famille d'ouvrages, décriront la place des géosynthétiques dans l'ouvrage et les mécanismes de fonctionnement pour permettre à l'utilisateur d'appréhender l'importance de certaines données requises pour le dimensionnement, la portée et les conséquences des choix qui lui incombent.

Afin d'éviter des contentieux en phase d'exécution, ces fascicules s'emploieront à lister de manière la plus exhaustive possible les contraintes et points d'arrêt en phase de conception, voire même les dispositions à proscrire. L'ensemble des données nécessaires au dimensionnement sont réparties en trois catégories : souhaitable, recommandée, obligatoire. Pour chaque type d'ouvrage, les spécifications relevant d'un dimensionnement seront listées avec, le cas échéant, les paramètres associés.

À travers des exemples concrets d'ouvrages courants traités dans ces fascicules, l'utilisateur aura un aperçu des performances usuelles des géosynthétiques pour les applications traitées.

Le fascicule préliminaire et le premier fascicule thématique relatif aux Installations de Stockage de Déchets sont entrés dans la phase d'enquête interne conformément aux procédures du CFG, avec une date limite de réponse fixée au 14 février 2020. Le dépouillement et l'analyse des réponses seront réalisés lors d'une réunion de groupe de travail élargi aux membres ayant participé à cette procédure de relecture.

**Philippe DELMAS & Alain HERAULT**

## GT JEUNES MEMBRES DU CFG

Dédié aux étudiants et aux jeunes professionnels de la filière (âgés de moins de 36 ans), le groupe des Jeunes membres du CFG a été lancé fin 2019. Ce groupe est au service du développement et de la communication du Comité et de la filière

géosynthétiques. À ce jour, 4 personnes ont témoigné leur intérêt, une première réunion aura lieu en 2020 pour réfléchir aux actions que nous pourrions mettre en place.

**Sébastien GASTAUD**

**SOL SOLUTION**  
*L'innovation sur de solides appuis*

*Ingénierie géotextile*  
*Soutènements en sol renforcé*

WWW.SOL-SOLUTION.COM

**SOLUTION COMPLETE  
GEOTEXTILE ALVEOLAIRE M3S**

- Dimensionnement mission G3 (NF P 94-500)
- Fourniture des géotextiles et des structures de parement
- Assistance sur chantier
- Contrôles et suivis d'exécution

**SOL SOLUTION**  
ZA des Portes de Riom Nord  
23 avenue Georges Gershwin  
BP 178 - 63204 RIOM Cedex  
FRANCE

T : +33 (0)4 73 64 74 84  
F : +33 (0)4 73 64 74 80  
M : contact@sol-solution.com  
www.sol-solution.com

## GT ANTI-REMONTÉE DE FISSURES

Le groupe de travail Anti-remontée de fissures a écrit un document intitulé :

### **Recommandations pour l'emploi des géosynthétiques comme dispositifs retardant la remontée de fissure dans les infrastructures de mobilité.**

L'objectif de ce document est de formuler des recommandations sur la mise en œuvre et le contrôle des solutions géosynthétiques utilisées pour retarder la fissuration des chaussées routières.

Cette utilisation peut en effet s'avérer être une solution efficace pour allonger la durée de vie des couches de surface des chaussées. Mais cette solution ne peut fonctionner qu'avec des produits adaptés aux désordres rencontrés et convenablement mis en place, d'où l'importance de la note de recommandations écrite par le groupe de travail Anti-remontée de fissures.

L'enquête pour recueillir les observations des membres du CFG a été menée, les ultimes observations ont été prises en compte et le document est prêt à être publié.

**Il reste à poursuivre le travail sur la question de la méthode de dimensionnement mécanique de ces dispositifs, qui n'est pas traitée dans ce document.**

**Pascal ROSSIGNY**

## RENCONTRES 2019 À NANCY

**Les Rencontres 2019 ont été organisées au palais des congrès de Nancy du 11 au 13 mars.**



Il s'agissait de la douzième édition du colloque bisannuel de la CFG. Nous avons bénéficié pour cette édition d'une contribution particulière de François Caquel, le régional de l'étape.

Cette nouvelle édition a réuni près de 300 participants, dont une vingtaine venant des pays francophones limitrophes, mais également d'Afrique du Nord.

39 communications orales ont été présentées, parmi lesquelles trois conférences invitées :

- La conception des casiers d'ISDND en hausse,
- Les actions de recherche du projet ASIRI+,
- Les retours d'expérience sur l'utilisation des matériaux géosynthétiques pour la maîtrise du cycle de l'eau dans l'industrie sucrière.

Vingt-neuf exposants (producteurs, entreprises, bureaux d'études et laboratoires) ont présenté les derniers produits géosynthétiques, leurs compétences et expertises.

Ces chiffres sont conformes à ceux enregistrés lors des dernières éditions des Rencontres.

Au plan financier, l'équilibre est dépassé pour un budget global de 200 k€.

La soirée de gala organisée à l'Abbaye des Prémontrés de Pont-à-Mousson, exceptionnelle par sa qualité à l'occasion des quarante ans du CFG, n'a pas failli en matière de traditionnel feu d'artifice.

Ces 12<sup>èmes</sup> Rencontres, très appréciées tant pour la qualité technique des exposés que pour l'organisation générale et la soirée, constituent un nouveau succès. Rendez-vous est pris pour 2021 à Saint-Malo.

**Véronique HEILL**

## Recommandations pour l'emploi des géotextiles dans le renforcement des ouvrages en terre

Les recommandations **décrivent de manière très complète** pour les différents types d'ouvrages de renforcement par géotextiles et produits apparentés **la conception et le dimensionnement des ouvrages**, en intégrant une large gamme de parements et de type d'ouvrages, la mise en œuvre, les spécifications et le contrôle des géosynthétiques.



Fascicule n°9 - N.B. : ce document est téléchargeable sur [cfg.asso.fr](http://cfg.asso.fr)

Afin de tenir compte des dernières évolutions en matière de prise en compte de la sécurité liées à la normalisation européenne, il convient de **se rapporter aux dernières versions du projet de norme NF G 38064** étudié par la Commission de normalisation Géosynthétiques du BNSR.

## Recommandations générales pour la réalisation d'étanchéité par géomembranes

Ce fascicule présente les différentes familles de géomembranes et définit ce qu'est une géomembrane. Il **introduit ensuite la notion de Dispositif d'Étanchéité par Géomembrane (D.E.G.)** où **pour concevoir un ouvrage il faut tenir compte :**

- de la structure support,
- de la structure d'étanchéité,
- de la structure de protection (éventuelle).



Fascicule n°10 - N.B. : ce document est téléchargeable sur [cfg.asso.fr](http://cfg.asso.fr)

**Le fascicule aborde les thèmes suivants successivement :**

- les matériaux constitutifs du D.E.G.,
- la conception et les paramètres à prendre en compte pour la conception,
- les aspects de mise en œuvre,
- enfin les aspects qualité (réception, garantie, assurances).

Ce fascicule permet une initiation exhaustive aux géomembranes pour tous les acteurs (Maîtres d'Ouvrage, Maîtres d'Œuvre, bureaux de contrôle, entreprises de terrassement, producteurs).



Drainage

## Conseil d'administration, renouvelé par tiers tous les ans

- **Président** : Patrick Favand (TenCate Geosynthetics)
- **Vice-Président** : Sébastien Verbrugge (Bonar France)
- **Trésorier** : Sylvie Langlois (Fibertex France)
- **Secrétaire Général**: Carl Festré (Dupont de Nemours)
- **Administrateurs** : Ali Baghdad



Séparation - Filtration  
Renforcement



Protection d'étanchéité

## Membres

- |  |   |
|--|---|
|  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Afitexinov</li> <li>• Beaulieu Technical Textiles</li> <li>• Bontexgeo<br/>(ex Bonar Hongrie et Belgique)</li> <li>• Dupont de Nemours</li> <li>• Edifloor</li> <li>• Fibertex France</li> <li>• Geo et Tex 2000</li> </ul> |  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Low and Bonar France</li> <li>• Maccaferri</li> <li>• RYB Composites</li> <li>• Sicam SA</li> <li>• TenCate Geosynthetics France</li> <li>• Terageos</li> <li>• Vignano Pavitex</li> </ul> |
|--|---|



**Contactez nous pour toute information technique**

AFPGA  
9 rue du Gué  
92500 Rueil Malmaison

Tel : 01 41 96 91 41  
Fax : 01 41 96 91 05

## Recommandations générales pour l'utilisation des géosynthétiques dans les centres de stockage de déchets

L'ouvrage constitue un outil indispensable pour comprendre le rôle clé que jouent les géosynthétiques dans la **protection des écosystèmes environnant les stockages de déchets**. Ce fascicule, clair et concis, s'intéresse autant à la conception spécifique des C.S.D., qu'au rôle fondamental des géosynthétiques, ainsi qu'à leur mise en œuvre, leur contrôle et l'assurance de la qualité.



Fascicule n°11 - N.B. : ce document est téléchargeable sur [cfg.asso.fr](http://cfg.asso.fr)

Reconnu par les autorités règlementaires, il est devenu **une référence incontournable**.

## Recommandations générales pour la réalisation d'étanchéité par géosynthétiques bentonitiques

Les dispositifs d'étanchéité par géosynthétiques bentonitiques font appel à des spécificités de comportement dont la maîtrise aux stades de la conception et de la réalisation est déterminante pour assurer le bon fonctionnement des ouvrages.



Fascicule n°12 - N.B. : ce document est téléchargeable sur [cfg.asso.fr](http://cfg.asso.fr)

Le fascicule N°12 « **Recommandations Générales pour la Réalisation d'Étanchéité par Géosynthétiques Bentonitiques** » recense les règles de l'art qui s'appliquent à ces produits et propose un cadre général pour la mise en œuvre des contrôles nécessaires à la maîtrise des travaux.



# Association Française des Applicateurs de Géomembranes

L'Association Française des Applicateurs de Géomembranes (AFAG) rassemble une profession structurée autour des certifications ASQUAL.



## OBJECTIFS

En association avec les Maîtres d'œuvre et les Maîtres d'ouvrages :

- maintenir un niveau de qualité nécessaire dans l'art de réaliser des ouvrages étanches en **géomembranes** et d'en assurer la promotion dans le domaine des travaux hydrauliques et dans la protection de l'**environnement** ;
- assurer la pérennité des règles de l'art, créer un code de bonne conduite en instaurant la **certification** en adéquation avec les qualités professionnelles requises ;
- rechercher, étudier et mener à terme toute évolution et amélioration utile à la profession.



## ACTIONS

Développer la **CERTIFICATION** des moyens humains et techniques des entreprises.  
Promouvoir la **QUALITÉ**, la **DURABILITÉ** et la **SÉCURITÉ** sur chantiers.

# CERTIFICATION

**ASQUAL**

## Détection des fuites dans les dispositifs d'étanchéité par géosynthétiques

Consécutivement à la mise au point d'une grille de critères qui permet d'harmoniser le niveau d'information sur les différentes méthodes de détection de fuites dans les géomembranes existantes, **la rédaction d'un guide** à l'usage des potentiels utilisateurs de méthodes de détection de fuites a été achevée.

Le **guide** présente, pour les différentes catégories de méthodes les plus couramment utilisées, le principe de fonctionnement, les domaines d'application, les conditions d'utilisation ainsi que les ouvrages dont l'étanchéité peut être testée.



Ce document est téléchargeable sur [cfg.asso.fr](http://cfg.asso.fr)

## Guide pour la réalisation des planches d'essais pour endommagement

Le groupe a d'abord **défini une méthodologie** pour le dimensionnement des DEG. Ce dimensionnement s'appuie sur des essais index et de performance. La revue des normes d'essais susceptibles d'être utilisées en essai index ou performance a permis au groupe d'en retenir certaines. Le critère retenu pour traduire l'endommagement des géomembranes, quelle que soit leur nature, est la **perforation de celles-ci**.



Ce document est téléchargeable sur [cfg.asso.fr](http://cfg.asso.fr)

**Importantes**, les difficultés scientifiques révèlent le manque de connaissance partagée des mécanismes d'endommagement, tant les données sont limitées et disparates. Le groupe a commencé à synthétiser les connaissances acquises et l'expérience des participants.

Le groupe a élaboré un guide pour la réalisation de planches d'essais d'endommagement, planches destinées à étudier le comportement des DEG lors de leur mise en œuvre.

iPad

3:14 PM

100 %

# SIPLANET

RESSOURCE DOCUMENTAIRE GÉNIE CIVIL

**Découvrez Siplanet**  
L'application génie civil de Siplast !



Version 2 disponible,  
**TÉLÉCHARGEZ-LA VITE !**



 **Siplast**



Accueil



Aide au choix



Recherche par produits



Produits favoris



Documents récents



Contact



Mon profil



Paramètres



Site Siplast.fr

**BMI**

## Documents de marché

Le Groupe de Travail « **Documents de Marché** » a rédigé des modèles pour les différents documents constitutifs du **Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)**, depuis le **Règlement de l'Appel d'Offres (RPAO)** jusqu'au Guide pour la rédaction du Plan d'Assurance de la Qualité (PAQ). Ces documents doivent conduire à l'obtention d'une consultation claire, équitable et précise des acteurs d'une activité ayant un impact aussi déterminant sur le modelage de notre environnement.

**Cinq modèles** de documents sont disponibles sous **forme écrite**, sur **CD** et par **téléchargement** sur le site internet du CFG, il s'agit :

- du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres,
- du Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- du Cahier des Clauses Techniques Particulières,
- du Bordereau des Prix Unitaires,
- du Guide pour la rédaction du Plan d'Assurance de la Qualité.

Ce document est  
téléchargeable sur  
[cfg.asso.fr](http://cfg.asso.fr)

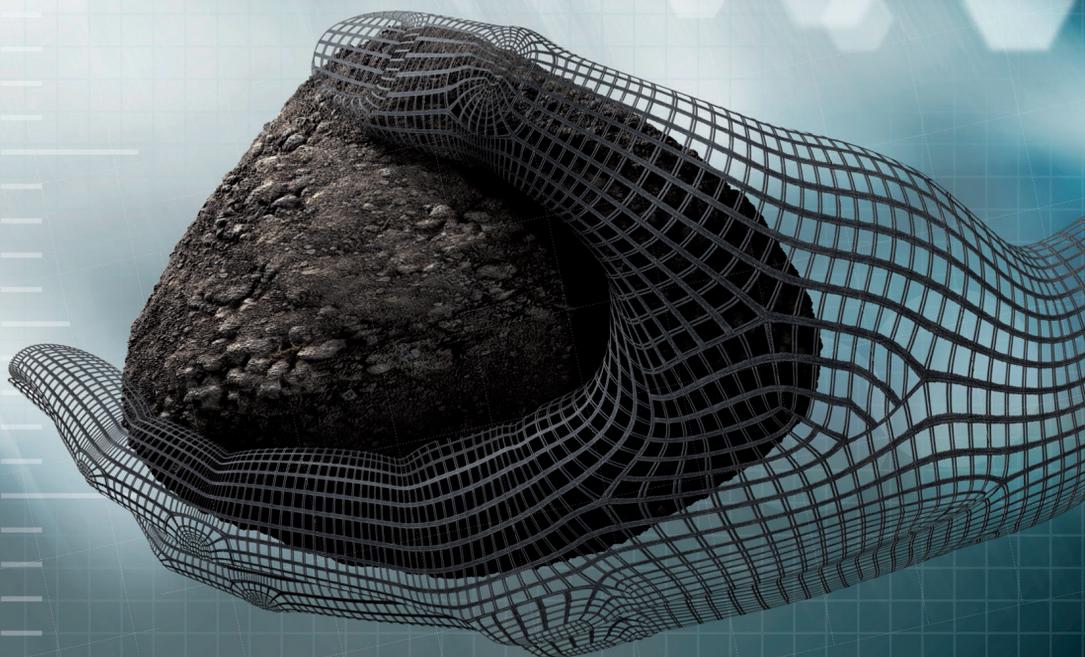
## Géosynthétiques et érosion

**Les efforts du groupe de travail** « Géosynthétiques et érosion » ont abouti à un **document riche en informations**. Ce nouveau guide apportera une meilleure connaissance de l'érosion pour les acteurs des travaux publics et de l'aménagement et il proposera une méthodologie, ainsi que des outils pour mettre en œuvre une stratégie de lutte contre l'érosion intégrant des géosynthétiques.

À **deux niveaux d'accès**, le guide pourra soit servir de **document de vulgarisation** sur les techniques de lutte contre l'érosion, soit **au jour le jour de référence** pour le projeteur qui y accèdera par lecture rapide des fiches.

Philippe REIFFSTECK  
14-20 boulevard Newton  
Cité Descartes  
77 477 MARNE-LA-VALLÉE  
[philippe.reiffsteck@ifsttar.fr](mailto:philippe.reiffsteck@ifsttar.fr)

Ce document est  
téléchargeable sur  
[cfg.asso.fr](http://cfg.asso.fr)



Votre succès dépend de vos résultats. C'est pourquoi vous pouvez compter sur nos solutions innovantes. Adaptés à vos besoins, nos produits testés et maintes fois éprouvés sur le terrain viennent renforcer vos projets. Découvrez le monde des géosynthétiques, découvrez HUESKER.



**Votre projet entre de bonnes mains.**



## Rencontres géosynthétiques

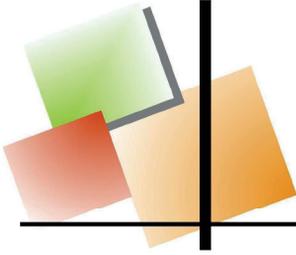
Elles constituent la **manifestation de référence** des géosynthétiques tant par la qualité des échanges techniques que par leur convivialité reconnue.



## Actes colloques RENCONTRES

- Actes colloque Rencontres **2006** à **MONTPELLIER**
- Actes colloque Rencontres **2009** à **NANTES**
- Actes colloque Rencontres **2011** à **TOURS**
- Actes colloque Rencontres **2013** à **DIJON**
- Actes colloque Rencontres **2015** à **LA ROCHELLE**
- Actes colloque Rencontres **2017** à **LILLE**
- Actes colloque Rencontres **2019** à **NANCY**

*Les Actes des colloques Rencontres  
sont téléchargeables sur [www.cfg.asso.fr](http://www.cfg.asso.fr)*



## **Une gamme complète de géosynthétiques**

- ✓ **Géotextiles tissés LF**
- ✓ **Géotextiles non tissés  
aiguilletés Geo PP**
- ✓ **Géogrilles**



Géotextile aiguilleté Geo PP



Essai de traction

- ✓ **Géocomposites**
- ✓ **Fibres naturelles**
- ✓ **Géomembranes**

### Liste des membres par collège

Collège 1.....	p32
Collège 2.....	p32
Collège 3.....	p33
Collège 4.....	p35

### Coordonnées des membres par collège

Collège 1.....	p36
Collège 2-3.....	p39
Collège 4.....	p60

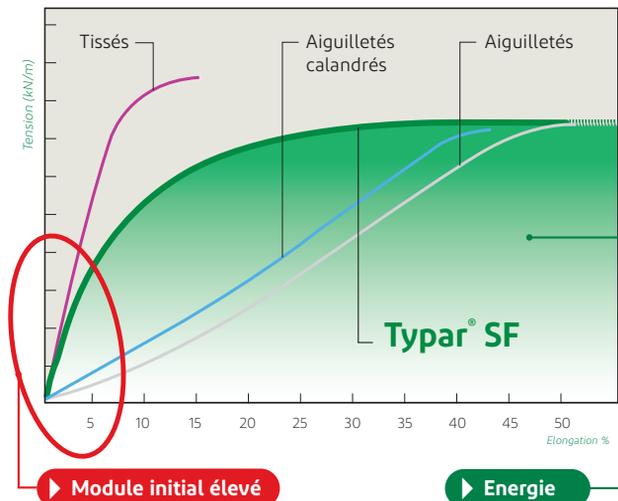
### Classement des membres par activité

Producteur/distributeur de géotextiles.....	p62
Producteur/distributeur de géomembranes et de géosynthétiques bentonitiques.....	p62
Applicateur de géomembranes.....	p63
Entreprise de B.T.P.....	p63
Bureau d'études/Ingénieur conseil.....	p63
Laboratoire de recherche et d'essais.....	p64
Établissement d'enseignement.....	p64
Maître d'ouvrage/Maître d'œuvre.....	p64
Syndicat professionnel.....	p64
Divers.....	p64

# Typar® SF Géotextile

## Exigez plus d'énergie

### Le Secret est dans la courbe



- Une grande absorption d'énergie
- Un module initial élevé
- Une élongation importante (normalement > 50 %)
- Une filtration à long terme
- Une uniformité exceptionnelle

► **Module initial élevé**

Une déformation faible face aux contraintes de service  
→ **une réduction de la formation d'ornières**

► **Energie**

Une combinaison entre module initial et élongation  
→ **une forte résistance à l'endommagement pendant l'installation**

[www.typargeo.com](http://www.typargeo.com)

**DUPONT**™

## Liste des membres par collège

### Collège 1

- ASQUAL ..... P. LEBON
- AXTER COLETANCHE ..... B. BREUL
- SIPLAST BMI ..... T. SAHM
- SOPREMA SAS ..... P. GUINARD
- TENCATE GEOSYNTHETICS ..... P. FAVAND
- TERRE ARMEE ..... N. FREITAG

### Collège 2

- BOURLIER ..... CEREMA CER Rouen
- BLASEN ..... PONTS et CHAUSSÉES Luxembourg
- CHAHINE ..... CEREMA Clermont-Ferrand
- CHAOUCH ..... INRAE Provence - Alpes - Côte d'Azur
- DELAPORTE ..... IREX
- DJERAN MAIGRE ..... INSA Lyon
- DUBREUCQ ..... Université Gustave Eiffel
- FARCAS ..... Université Gustave Eiffel
- HAZA-ROZIER ..... CEREMA - DSTREI
- HEILI ..... CEREMA Nancy
- HEUMEZ ..... CEREMA Île-de-France
- JENCK ..... LABORATOIRE 3SR
- JOSEPH ..... CEREMA Centre-Est
- LAMBERT ..... INRAE Auvergne - Rhône - Alpes
- MAGNAN ..... Université Gustave Eiffel
- MAILLER ..... I.F.T.H.
- NICAISE ..... INRAE Provence - Alpes - Côte d'Azur
- POULAIN ..... INRAE Provence - Alpes - Côte d'Azur
- ROSSIGNY ..... CEREMA - DIR. ITM
- STOLTZ ..... INRAE Provence - Alpes - Côte d'Azur

- TALON.....POLYTECH' Clermont-Ferrand
- TOUZE-FOLTZ.....INRAE Jouy-en-Josas - Antony
- VAN SCHOORS.....Université Gustave Eiffel

### Collège 3

- ALLAGNAT.....EGIS GEOTECHNIQUE
- ALLAIN.....VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT
- AUBIN.....SODAF GEO
- AUGUSTIN.....RENOLIT
- BACHELEY.....VEOLIA RVD FRANCE
- BACKES.....DUPONT DE NEMOURS
- BAGHDAD.....MECAROUTE
- BEAUSSIER.....TÉRRASOL
- BEIRNAERT.....RYB ELYDAN
- BERNARDEAU.....GEOBTP
- BLOQUET.....SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION
- BOURASSEAU.....NORTENE TECHNOLOGIES
- BROCHIER.....TERAGEOS
- BRUHIER.....HUESKER FRANCE SAS
- BUTOUR.....GEOTEC
- CHEVRIER.....BRGM
- CIESIELSKI.....FONDASOL
- COLAS.....Low et Bonar Paris
- DEBURAUX.....DIP TECHNOLOGIES
- DE COLONGES.....DIVA PLASTIQUES
- DURKHEIM.....AFITEXINOV
- ESNALT.....GEOBIO
- FAIVRE.....EUROVIA ÉTANCHÉITÉ

### Liste des membres par collège

- FORGER ..... FIRESTONE BUILDING PRODUCTS EMEA
- FOURNERET ..... APAVE SUDEUROPE SAS
- FRISON ..... SIKA FRANCE SAS
- FROISSARD ..... ARKOGEOS
- GASTAUD ..... FRANCE MACCAFERRI
- GAUTIER ..... COLAS
- GASTEBOIS ..... VEOLIA RVD NORD NORMANDIE
- GERARD ..... YGD CONSEILS
- GILBERT ..... GEOLOGIK
- GIRAUD ..... S.N.C.F. RESEAU
- GOURVAT ..... D.G.O.
- HEHNER ..... NAUE APPLICATIONS
- LEBON ..... ASQUAL
- LECOQ ..... TERRAM
- LEROY ..... USIRF
- MACOR ..... EGC GALOPIN
- MARTIN ..... FLI FRANCE
- MEUSY ..... AGRU Environnement France
- MICOLLIER ..... EUROVIA ÉTANCHÉITÉ
- NAIT-ALI ..... EDF - CEIDRE - TEG
- NAVARRO ..... SICAM
- NOLLET ..... WSP GROUP

- OLIVER ..... H2O ENVIRONNEMENT
- OUVRY ..... ANTEA
- PELLEZ ..... SOL SOLUTIONS
- PIEYRE ..... ATALUS
- RACANA ..... FIBERTEX
- RIOT ..... AFITEXINOV
- ROBERT ..... EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
- ROSSI ..... BETOCONCEPT
- ROUDIER ..... IREX
- SARBACH ..... AFITEXINOV
- SCUERO ..... CARPI TECH BV
- STRAUSS ..... DSC DIDIER STRAUSS CAZAUX
- TARDIF ..... AFITEXINOV
- THOMASSET ..... PROTERRA ENVIRONNEMENT
- VERBRUGGHE ..... Low et Bonar Paris
- VIGANO ..... VIGANO PAVITEX
- WALLEZ ..... EUROVIA MANAGEMENT
- WEISS ..... GSE LINING TECHNOLOGY

## Collège 4

- BIGUET
- DELMAS
- GOURC
- SAINTOT
- BREUL
- DIDIER
- GIROUD
- CAQUEL
- FAYOUX
- LANGLOIS
- CROISSANT
- FOROGO
- PERFETTI

## Coordonnées des membres par collège

### Collège 1

#### — ASQUAL

M. LEBON Pierre  
14, rue des Reculettes - 75013 PARIS  
Tél. : 01 55 43 07 20  
Fax : 01 55 43 07 29  
e-mail : pierre.lebon@asqual.com

#### Suppléant :

M. FORTIN Freddy  
e-mail : freddy.fortin@asqual.com

#### — AXTER COLETANCHE

M. BREUL Bertrand  
143, avenue de Verdun  
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX  
Tél. : 01 55 95 45 59  
Mobile : 07 61 63 20 79  
e-mail : bertrand.breul@axter.eu

#### — SIPLAST-BMI

M. SAHM Thomas  
23 - 25 avenue du Docteur Lannelongue  
75014 PARIS  
Tél. : 01 40 84 67 57  
e-mail : thomas.sahm@bmigroup.com

#### Suppléant :

M. DE MAUNY Xavier  
e-mail : xavier.de.mauny@bmigroup.com

#### — SOPREMA SAS

M. GUINARD Paul  
CS 60121  
67025 STRASBOURG Cedex  
Tél. : 03 88 79 84 00  
Tél. : 06 60 06 18 16  
Fax : 03 88 79 84 01  
e-mail : pguinard@soprema.fr

#### Suppléante :

Mme MERLET Sophie  
e-mail : smerlet@soprema.fr

#### — TENCATE - GEOSYNTHETICS FRANCE SAS

M. LAIDIE Nicolas  
9, rue Marcel Paul  
BP 40080 - 95873 BEZONS Cedex  
Tél. : 01 34 23 54 27  
Fax : 01 34 23 53 48  
Mobile : 06 70 86 65 24  
e-mail : n.laidie@tencategeo.com  
Site web : www.tencategeo.eu/fr

#### Suppléant :

M. FAVAND Patrick  
Tél. : 01 34 23 53 52  
e-mail : p.favand@tencategeo.com

#### — TERRE ARMEE SAS

M. FREITAG Nicolas  
280, avenue Napoléon Bonaparte  
CS 60002 - 92506 RUEIL-MALMAISON Cedex  
Tél. : 01 47 76 79 79  
e-mail : nicolas.freitag@terre-armee.com

#### Suppléant :

M. ARESSY Matthieu  
Tél. : 01 47 76 79 79  
e-mail : matthieu.areddy@terre-armee.com



**VALORISE  
VOS PRODUITS ET  
SERVICES DU SECTEUR  
DES GÉOSYNTHÉTIQUES...**



**...PAR DES CERTIFICATIONS  
DE LA QUALITÉ À LA FRANÇAISE**

#### LES MISSIONS

ASQUAL (ASSOCIATION QUALITE) a pour mission principale de participer à la promotion de la qualité. Elle a vocation à faire progresser la qualité des produits, services ou organisations des professionnels s'engageant dans une démarche de certification ASQUAL.

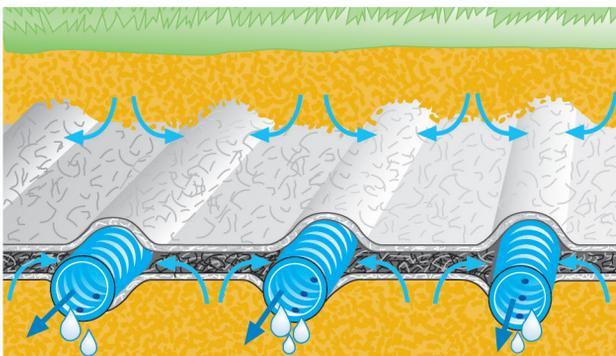
#### LES VALEURS

L'association défend des valeurs fondamentales pour ses activités d'évaluation :

- **Impartialité,**
- **Compétences techniques,**
- **Confidentialité,**
- **Confiance,**
- **Partage des connaissances et d'informations**

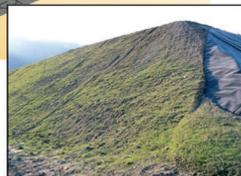
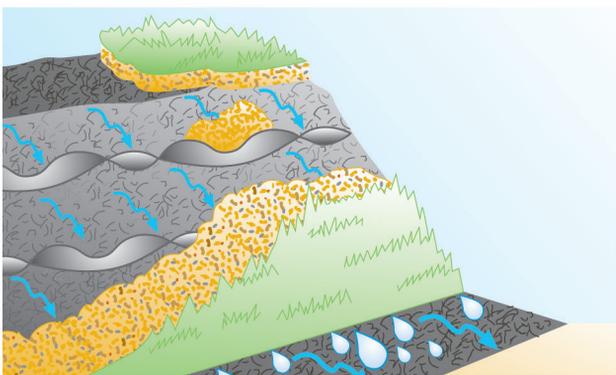
Fabricant  
de produits  
spéciaux  
géocomposites  
certifiés ISO

## teradrain® base drainante synthétique



tapis drainants sous bâtiments, dans les CET et dans les bassins

## teracro® structure géosynthétique à reliefs d'accroche filtrants...



tapis d'accroche des terres sur talus routiers et de bassin, couverture d'alvéoles

demandez  
teraguide  
les solutions  
géosynthétiques

teraguide

les solutions géosynthétiques



les solutions **géosynthétiques**  
terageos.com

tél. 04 76 53 96 66 - fax 04 76 53 96 67  
e-mail : [global@terageos.com](mailto:global@terageos.com)



**Coordonnées des membres par collège****Collège 2 - 3****— AFITEXINOV**

M. DURKHEIM Yves  
13-15, rue Louis Bleriot  
28300 CHAMPHOL  
Tél. : 02 37 18 01 53  
Fax : 02 37 18 01 60  
e-mail : yves.durkheim@afitex.com

**Suppléant :**

M. BENAMU Didier  
Tél. : 02 37 18 01 51  
e-mail : afitex@afitex.com

**Membres additionnels :**

M. LE GUERNEVEL Gwenaël  
56 route de la Ferrosière  
38110 SAINT DIDIER DE LA TOUR  
Tél. : 04 37 05 08 80  
e-mail : gwenael.leguernevel@afitex.com

M. MONET Thomas  
56 route de la Ferrosière  
38110 SAINT DIDIER DE LA TOUR  
Tél. : 04 37 05 08 80  
e-mail : thomas.monnet@afitex.com

Mme RIOT Mathilde  
Tél. : 02 37 18 01 96  
e-mail : mathilde.riot@afitex.com

M. SARBACH Cedric  
Tél. : 02 37 18 01 54  
e-mail : cedric.sarbach@afitex.com

Mme TARDIF Emilie  
Tél. : 02 36 58 91 24  
e-mail : emilie.tardif@afitex.com

**— AGRU Environnement France**

M. MEUSY Jean-Luc  
39, rue du Nord  
76000 ROUEN  
Tél. : 02 35 71 52 23  
Fax : 02 35 71 52 25  
e-mail : jl.meusy@agru.fr

**— ANTEA**

M. OUVRY Jean-Frédéric  
Région Paris - Centre - Normandie  
Z.A.C. du Moulin  
803, bd Duhamel du Monceau  
CS 30602  
45166 OLIVET Cedex  
Tél. : 02 38 23 23 67  
Fax : 02 38 23 23 79  
e-mail : jean-frederic.ouvry@anteagroup.com

**Suppléant :**

M. PIRRION Thierry  
Région Nord - Est - Synergie Park  
5, avenue Louis Néel  
59260 LEZENNES  
Tél. : 03 20 43 25 55  
Fax : 03 20 05 54 87  
e-mail : thierry.pirriion@anteagroup.com

**— APAVE SUDEUROPE SAS**

M. FOURNERET Michaël  
177, route de Sain Bel - BP 3  
69811 TASSIN Cedex  
Tél. : 04 72 32 33 96  
Fax : 04 72 32 52 30  
e-mail : michael.fourneret@apave.com

**Suppléant :**

M. BRUN Antoine  
e-mail : antoine.brun@apave.com

## Collège 2 - 3

### — ARCADIS ESG

M. WOHLHUTER Thomas  
2, rue Jacques Brel  
44817 SAINT HERBLAIN  
Tél. : 06 75 02 33 63  
e-mail : thomas.wohlhuter@arcadis.com

#### Suppléant :

Mme CHALAK Caroline  
Tél. : 06 01 33 75 52  
e-mail : caroline.chalak@arcadis.com

### — ARKOGEOS

M. FROISSARD Pierre  
7, rue de l'Industrie  
31320 CASTANET  
Tél. : 05 62 71 86 50  
e-mail : pierre.froissard@arkogeos.com

#### Suppléant :

M. MENTION Jérôme  
e-mail : jerome.mention@arkogeos.com

### — ATALUS sarl

M. PIEYRE André  
Chemin de Bellegarde Vancia  
69140 RILLEUX-LA-PAPE  
Tél. : 04 78 88 73 57  
Fax : 04 78 97 30 59  
e-mail : atalus@atalus.fr

### — BETOCONCEPT

M. ROSSI Dominique  
16, boulevard de Cessole  
06100 NICE  
Tél. : 04 93 84 02 69  
Fax : 04 93 52 58 41  
e-mail : infos@betoconcept.com  
Site web : www.betoconcept.com

### — BRGM

M. CHEVRIER Boris  
3, avenue Claude Guillemin  
BP 6009  
45060 ORLÉANS  
Tél. : 02 38 64 30 66  
Fax : 02 38 64 30 62  
e-mail : b.chevrier@brgm.fr

### — CARPI TECH BV PARIS BRANCH

M. SCUERO Alberto  
68, rue Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS  
Tél. : 33 1 789 00 381  
e-mail : info@carpitech.com

Suppléant : M. CONTI Jean-Claude

### — CEREMA - Siège

Mme HAZA-ROZIER Elisabeth  
Cité des Mobilités  
25, avenue François Mitterrand  
CS 92803 - 69674 BRON Cedex  
Tél. : 04 82 91 75 19 - 06 35 35 31 61  
e-mail : elisabeth.haza-rozier@cerema.fr

### — CEREMA - Normandie Centre

C.E.R.  
Mme BOURLIER Céline  
10, chemin de la Poudrière  
CS 90245  
76121 LE-GRAND-QUEVILLY Cedex  
Tél. : 02 35 68 89 38  
e-mail : celine.bourlier@cerema.fr

#### Suppléant :

M. MERCADIER Dimitri  
Tél. : 02 35 68 89 38  
e-mail : dimitri.mercadier@cerema.fr

# Coletanche® , l'étanchéité au service de l'environnement

SOLUTION

## HYDRAULIQUE



SOLUTION

## TRANSPORT



SOLUTION

## DECHETS



**SÉCURITÉ DES SOUDURES**

**COMPATIBILITÉ AVEC L'EAU POTABLE**

- Canaux et plans d'eau
- Barrages
- Bassins et réservoirs

**FORTE RÉSISTANCE MÉCANIQUE**

- Routes et fossés
- Chemins de fer
- Extrados

**RÉSISTANCE CHIMIQUE**

**IMPERMÉABILITÉ AUX GAZ**

- Confinement de déchets solides (domestiques, miniers, industriels) et liquides (bassins)
- Barrière Biogaz

Composées d'un géotextile en non tissé polyester imprégné de bitume, les géomembranes COLETANCHE®, certifiées ASQUAL, bénéficient d'une forte résistance mécanique et sont capables de s'adapter à toutes les formes de terrain et à tous les environnements. Elles résistent au vieillissement et aux agressions mécaniques et supportent des dispositifs de couverture en enrobés ou en béton.

La gamme de produits COLETANCHE® :

- Des géomembranes en bitume élastomère : ES1 - ES2 - ES3 - ES4 - SC1

[www.coletanche.com](http://www.coletanche.com)

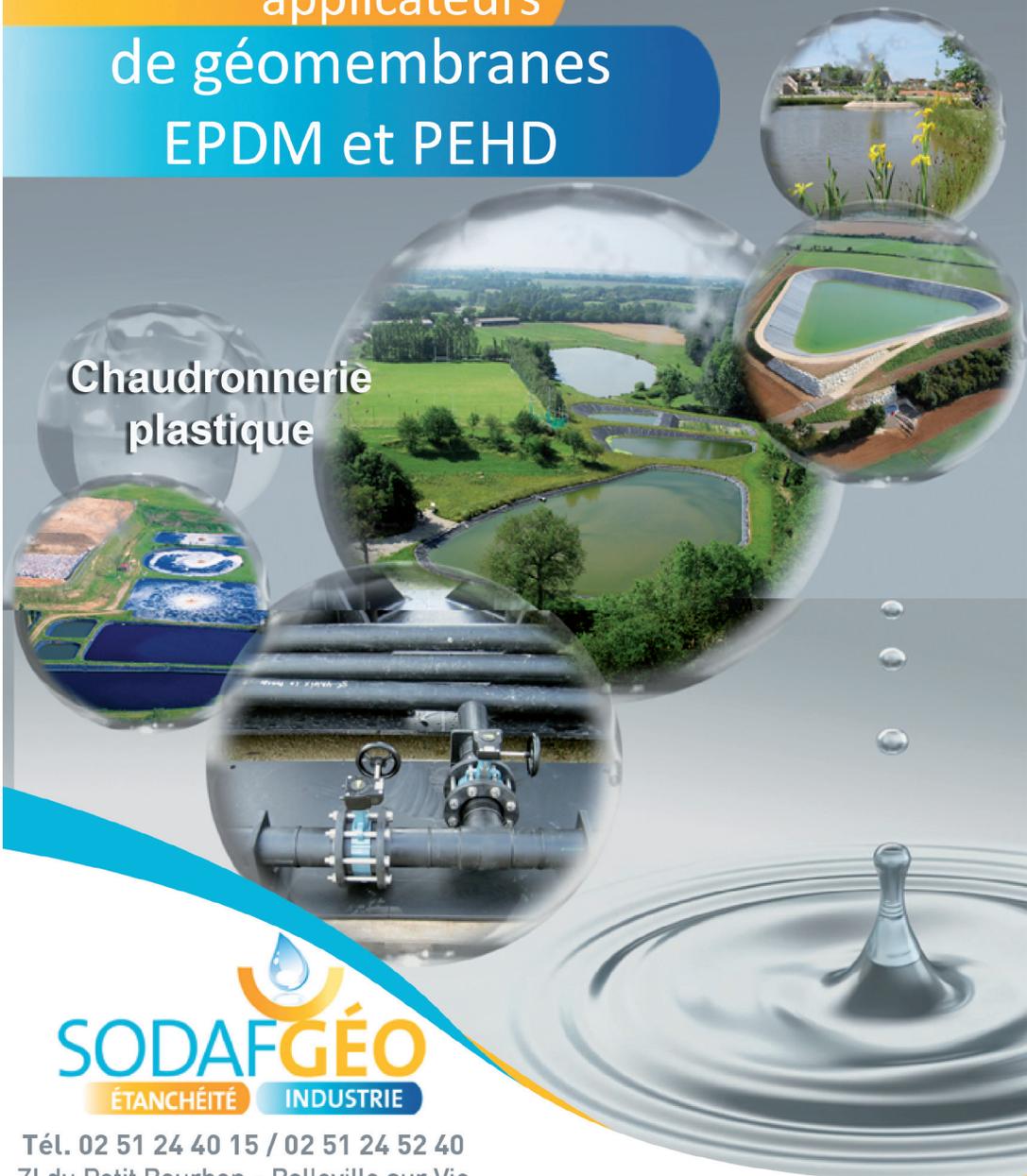
# COLETANCHE®



sodafgeo.fr  
sodaf-geo-industrie.fr

Fournisseurs et  
applicateurs  
de géomembranes  
EPDM et PEHD

Chaudronnerie  
plastique



**SODAFGÉO**  
ÉTANCHÉITÉ INDUSTRIE

Tél. 02 51 24 40 15 / 02 51 24 52 40  
ZI du Petit Bourbon - Belleville sur Vie  
85170 BELLEVIGNY

**Firestone**  
Firestone Building Products

**AFAG**

**ASQUAL**

## Collège 2 - 3

### — CEREMA - Île-de-France

Département Géosciences et Risques  
M. HEUMEZ Samuel  
Rue de l'Égalité Prolongée - BP 134  
93352 LE BOURGET  
Tél. : 01 48 38 81 39  
Fax : 01 48 38 81 01  
e-mail : samuel.heumez@cerema.fr

#### Suppléant :

M. SICARD Daniel  
Tél. : 01 34 82 12 36

### — CEREMA - ITM

Dir. Technique Infrastructures de transport et matériaux  
M. ROSSIGNY Pascal  
110, rue de Paris  
77171 SOURDUN  
Tél. : 01 60 52 33 61  
e-mail : pascal.rossigny@cerema.fr

#### Suppléante :

Mme CHAHINE Marianne  
e-mail : marianne.chahine@cerema.fr

### — CEREMA Centre-Est

Laboratoire de Lyon  
Cité des Mobilités  
Mme JOSEPH Agnès  
25, avenue François Mitterrand - Case n° 1  
69674 BRON Cedex  
Tél. : 04 72 14 33 22  
Fax : 04 72 14 33 43  
e-mail : agnes.joseph@cerema.fr

#### Suppléante :

M. SAUGER Laurent  
Tél. : 04 72 14 31 97  
e-mail : laurent.sauger@cerema.fr

### — CEREMA Est

Laboratoire de Nancy  
Mme HEILI Véronique  
71, rue de la Grande Haie  
54510 TOMBLAINE  
Tél. : 03 83 18 31 60  
e-mail : veronique.heili@cerema.fr

#### Suppléant :

M. ALLARD Adrien  
Tél. : 03 83 18 41 02  
e-mail : adrien.allard@cerema.fr

### — COLAS

M. GAUTIER Jean-Luc  
7, place René Clair  
92653 BOULOGNE-BILLAN COURT Cedex  
Tél. : 06 60 66 74 07  
e-mail : jeanluc.gautier@colas.com

### — D.G.O.

M. GOURVAT Didier  
7, rue Descartes  
95330 DOMONT  
Tél. : 01 34 18 24 32  
Fax : 01 34 18 06 11  
e-mail : dgo@free.fr

#### Suppléant :

M. FERRE Pascal  
Port. : 06 45 45 31 62  
e-mail : pascal@d-dgo.fr

## Collège 2 - 3

### — DIP TECHNOLOGIES

M. DEBURAUX Marc  
8 B, rue Lombardie  
Parc Aktiland 2 - CS 90005  
69800 SAINT-PRIEST Cedex  
Tél. : 04 72 51 05 95  
e-mail : marc.deburaux@diptechnologies.fr

#### Suppléant :

M. BORODINE Olivier  
Tél. : 06 18 88 08 74  
e-mail : olivier.borodine@diptechnologies.fr

### — DIVA PLASTIQUES

M. DE COLONGES Luc  
Mas de Merle  
12260 VILLENEUVE D'AVEYRON  
Tél. : 05 65 81 64 21  
Fax : 05 65 81 54 57  
e-mail : divaplastiques@wanadoo.fr

### — DSC DIDIER STRAUSS CAZAUX

M. STRAUSS Didier  
39, allée du Portugal  
21800 QUETIGNY  
Tél. : 03 80 70 10 00  
Fax : 03 80 70 15 25  
e-mail : dsc.dijon@orange.fr

### — DUPONT DE NEMOURS

Mme BACKES Anne-Laure  
Rue Général Patton  
L - 2984 LUXEMBOURG  
Tél. : (00) 352 3666 7056  
e-mail : anne-laure.backes@dupont.com

#### Suppléant :

M. BUGIEL Andreas  
Tél. : (00) 352 3666 4748  
e-mail : andreas.bugiel@dupont.com

### — E.D.F. / CEIDRE / TEGG

Mme NAIT-ALI Linda  
Service Matériaux Génie Civil  
905, avenue du Camp de Menthe  
13097 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 42 95 96 17  
Fax : 04 42 95 95 00  
e-mail : linda.nait-ali@edf.fr

### — EGC GALOPIN

M. MACOR Lionel  
46, rue Jacques Mugrier  
BP 52508  
68057 MULHOUSE Cedex 2  
Tél. : 03 89 33 44 59  
e-mail : l.macor@galopin-sa.com

#### Suppléant

M. CHABERTIER Pierre  
Green Park  
7, avenue Christian Doppler  
77700 SERIS  
Port. : 06 19 70 34 78  
e-mail : p.chabertier@galopin-sa.com

### — EGIS GEOTECHNIQUE

M. ALLAGNAT Dominique  
Département Géotechnique et Matériaux  
3, rue du Dr. Schweitzer  
38180 SEYSSINS  
Tél. : 04 76 48 47 48  
Fax : 04 76 48 44 47  
e-mail : dominique.allagnat@egis.fr

#### Suppléant :

M. GARCIN Patrick  
Tél. : 04 76 48 83 82  
e-mail : patrick.garcin@egis.fr

La société **DIP Technologies** commercialise des solutions d'étanchéité par géosynthétiques bentonitiques en France métropolitaine (y compris les DOM-TOM), et incluant l'Afrique francophone.

Dans le secteur de l'Environnement et des Travaux publics, elle commercialise tous les types de géosynthétiques bentonitiques utilisés dans le renforcement de barrière passive, les installations de stockage de déchets non dangereux et assimilés, les centres de stockage des déchets industriels dangereux et les ouvrages miniers.

Dans le secteur du Bâtiment, elle est le distributeur exclusif du procédé d'étanchéité VOLTEX, qui bénéficie d'un Avis Technique - N° 5/16-2531 auprès du CSTB. Il est mis en œuvre par des entreprises spécialisées et formées à cet effet.



## DÉCHETS

INSTALLATION DE STOCKAGES  
DE DÉCHETS NON DANGEREUX  
ET ASSIMILÉS



CENTRE DE STOCKAGE  
DES DÉCHETS INDUSTRIELS  
DANGEREUX



CONFINEMENT DES  
TERRES POLLUÉES



## HYDRAULIQUE

IRRIGATION



CANAL ET BARRAGE



PROTECTION DES  
NAPPES PHRÉATIQUES



## SITES INDUSTRIELS

SITE MINIER



CENTRE DE STOCKAGE  
D'HYDROCARBURES

**CETCO**<sup>®</sup>



[www.diptechnologies.com](http://www.diptechnologies.com)

Tél : + 33 (0)4 72 51 05 95 / Fax : + 33 (0)4 78 70 01 74 / Mail : [contact@diptechnologies.fr](mailto:contact@diptechnologies.fr)



**FOURNISSEURS  
& APPLICATEURS**

**DE GEOMEMBRANES**



Spécialisés dans l'étude de dimensionnement  
des réhabilitations des centres de stockage

Z.A. du Revorchon 2 • 1, rue Vaucanson 38230 CHAVANOZ  
Tél. : 04 37 40 12 01 • Fax. : 09 57 21 23 75

[contact@h2oenvironnement.fr](mailto:contact@h2oenvironnement.fr)

[www.h2oenvironnement.fr](http://www.h2oenvironnement.fr)

## Collège 2 - 3

### — EUROVIA MANAGEMENT

M. WALLEZ Mathieu  
Voie Romaine  
BP 10626  
57146 WOIPPY  
Tél. : 03 87 51 12 13  
e-mail : mathieu.wallez@eurovia.com

#### Suppléant :

M. MASDAN Mustapha  
Tél. : 01 47 16 32 81  
Port. : 06 66 07 54 79

### — EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

M. ROBERT Hervé  
7, rue Colbert - BP 33  
21601 LONGVIC Cedex  
Tél. : 03 80 68 24 60  
Fax : 03 80 65 85 41  
e-mail : herve.robert@eurovia.com

### — EUROVIA ETANCHEITE

M. MICOLLIER Vincent  
175, avenue des Frères Lumière  
BP 47  
69726 GENAY Cedex  
Tél. : 04 78 95 15 49  
Fax : 04 78 32 05 84  
e-mail : vincent.micollier@eurovia.com

#### Suppléant :

M. PONCHON DE ST ANDRE Vincent  
e-mail : vincent.ponchon-de-st-andre@eurovia.com

### — FIBERTEX FRANCE

M. RACANA Nicolas  
218, chaussée Jules César  
Beauchamp  
95252 TAVERNY Cedex  
Tél. : 01 39 95 95 20  
Fax : 01 39 95 95 21  
e-mail : nira@fibertex.com

#### Suppléante :

Mme LANGLOIS Sylvie  
e-mail : sm@fibertex.com

### — F.L.I. FRANCE SAS

M. MARTIN Etienne  
Z.A. La Haute Limougère  
21, rue Christophe Plantin  
37230 FONDETTES  
Tél. : 02 47 42 82 82  
Fax : 02 47 49 97 30  
e-mail : emartin@flifrance.com

### — FIRESTONE BUILDING PRODUCTS EMEA

M. FORGER Steven  
Ikaroslaan 75  
1930 ZAVENTEM - BELGIQUE  
Tél. : 32 27 11 44 50  
Port. : +32 (0474) 36 28 66  
e-mail : forgersteven@bfusa.com  
Site web : www.firestonebpe.com

#### Suppléant :

M. AMAT Bernat  
Tél. : 32 27 11 52 71  
e-mail : bam@fbpe.be

## Collège 2 - 3

### — FONDASOL

M. CIESIELSKI Stéphane  
 BP 767  
 84035 AVIGNON Cedex  
 Tél. : 04 90 31 23 96  
 Fax : 04 90 32 59 83  
 e-mail : stephane.ciesielski@fondasol.fr

#### Suppléant :

M. ZERHOUNI Moulay  
 Tél. : 01 30 25 93 20  
 e-mail : moulay.zerhouni@fondasol.fr

### — FRANCE MACCAFERRI

M. GASTAUD Sébastien  
 8, rue Pierre Méchain  
 Plateau de Lautagne - CS 80008  
 26901 VALENCE Cedex 9  
 Port. : 06 40 25 84 24  
 e-mail : s.gastaud@maccaferri.fr  
 Site web : www.maccaferri.com

#### Suppléant :

M. LEFEVRE Pierre  
 Tél. : 06 30 23 58 81  
 e-mail : p.lefevre@maccaferri.com

### — GEOBIO

M. ESNAULT Didier  
 137, rue Claude Balbastre  
 ZI Garosud Péripark - CS 70 & 77  
 34076 MONTPELLIER Cedex  
 Tél. : 04 67 15 90 50  
 Port. : 06 11 78 61 42  
 e-mail : d.esnault@geobioetancheite.com

#### Suppléant :

M. FERNANDEZ Aurelio  
 DIRECTION GÉNÉRALE  
 Miniparc des Andes - ZA Courtabœuf  
 6, avenue des Andes - Bâtiment 4  
 91940 LES ULIS  
 Port. : 06 79 89 81 22  
 e-mail : a.fernandez@geobioetancheite.com

### — GEO BTP

M. BERNARDEAU Gilles  
 BP 17  
 18160 LIGNIERES  
 Tél. : 02 48 60 01 40  
 Fax : 02 48 60 06 41  
 e-mail : gbernardeau@geobtp.fr

### — GEOLOGIK

M. GILBERT Samuel  
 47 rue de la Rochejaquelein  
 85170 LES LUCS SUR BOULOGNE  
 Tél. : 06 46 05 48 10  
 e-mail : geologik@free.fr

#### Suppléant :

M. BREMAUD Philippe  
 Tél. : 09 78 67 58 32

### — GEOTEC GUYANE

Mme BUTOUR Nathalie  
 2051 route de Montjoly  
 97354 REMIRE MONTJOLY  
 GUYANE FRANÇAISE  
 Tél. : 05 94 35 34 36  
 Port. : 06 94 23 74 38  
 e-mail : nathalie.butour@geotec.fr

### — G.S.E. LINING TECHNOLOGY

M. WEISS Bernhard  
 Normannenweg 28  
 20537 HAMBOURG  
 Allemagne  
 Tél. : +49 40 767 420  
 Fax : +49 40 767 4234  
 e-mail : bweiss@gseworld.com

### — H2O ENVIRONNEMENT

M. OLIVER Pierre  
 Le Village 01800 SAINT-ELOI  
 Tél. : 04 37 40 12 01  
 e-mail : oliver.pierre@h2oenvironnement.fr

Plaques à crampons en protection béton



Réhabilitation de réservoirs d'eau potable



Escalier de talus - chantier SNCF



Confinement vertical sur 20 m d'un site pollué



Géofilm armé COVERTOP + lestage  
Préfabrication jusqu'à 7000 m<sup>2</sup> par nappe



Géocomposite bentonitique

[www.agru.fr](http://www.agru.fr)



Géomembrane lisse sur un site industriel



Géomembrane PEHD texturée

# afitexinov

G E O S Y N T H E T I C S

**DRAINAGE • RENFORCEMENT • ÉTANCHÉITÉ**



**Une gamme complète de géosynthétiques**



+ 33 (0)2 37 18 01 51 • [afitex@afitex.com](mailto:afitex@afitex.com)  
[www.afitex.com](http://www.afitex.com)

## Collège 2 - 3

### — HUESKER FRANCE SAS

M. BRUHIER Johann  
 Parc de la Manufacture  
 12, rue Jacques Coulaux  
 67190 GRESSWILLER  
 Tél. : 03 88 78 26 07  
 Fax : 03 88 78 26 19  
 e-mail : johann.bruhier@huesker.fr

#### Suppléant :

M. ARAB Rabah  
 e-mail : rabah.arab@huesker.fr  
 Site web : www.huesker.fr

### — I.F.T.H.

M. MAILLER Philippe  
 Avenue Guy de Collongue  
 69134 ECULLY Cedex  
 Tél. : 04 72 86 16 45  
 Fax : 04 78 43 39 66  
 e-mail : pmailler@ifth.org

### — INSA DE LYON

Mme DJERAN-MAIGRE Irini - LGCIE  
 Domaine Scientifique de la Doua  
 34, avenue des Arts - BAT. J.C.A. Coulomb  
 69621 VILLEURBANNE Cedex  
 Tél. : 04 72 43 63 66  
 Fax : 04 72 43 85 20  
 e-mail : irini.djeran-maigre@insa-lyon.fr

#### Suppléant :

M. BRIANCON Laurent  
 Tél. : 04 72 43 83 70  
 e-mail : laurent.briancon@insa-lyon.fr

#### Membre additionnelle :

Mme KHOUEIRY Nicole  
 Tél. : 06 40 54 74 14  
 e-mail : nicole.khoueiry@insa-lyon.fr

### — IREX

M. ROUDIER Jacques  
 9, rue de Berri - 75008 PARIS  
 Tél. : 01 44 13 32 79  
 Fax : 01 43 59 41 93  
 e-mail : contact@irex.asso.fr

#### Suppléant :

M. LEMOINE Pascal

### — INRAE - UMR RECOVER

M. STOLTZ Guillaume  
 3275, route de Cezanne  
 CS 40061  
 13182 AIX-EN-PROVENCE Cedex 5  
 Tél. : 04 42 66 69 64  
 e-mail : guillaume.stoltz@inrae.fr

#### Suppléante :

Mme BAMBARA Gisèle  
 Tél. : 04 42 66 69 61  
 e-mail : gisele.bambara@inrae.fr

#### Membres additionnels :

M. AUBRIET Julien  
 Tél. : 04 42 66 69 69  
 e-mail : julien.aubriet@inrae.fr  
 Mme NICAISE Sylvie  
 Tél. : 04 42 66 99 54  
 e-mail : sylvie.nicaise@inrae.fr  
 M. CHAOUCH Naïm  
 Tél. : 04 42 66 79 45  
 e-mail : naim.chaouch@inrae.fr

### — INRAE IDF Jouy en Josas - Antony

Mme TOUZE-FOLTZ Nathalie  
 Domaine de Vilvert  
 78352 JOUY EN JOSAS Cedex  
 Tél. : 06 38 99 80 60  
 Fax : 01 40 96 62 70  
 e-mail : nathalie.touze@inrae.fr

## Collège 2 - 3

### — INRAE Auvergne - Rhône - Alpes

M. LAMBERT Stéphane  
 Domaine Universitaire  
 2, rue de la Papeterie  
 BP 76  
 38402 ST-MARTIN-D'HERES  
 Tél. : 04 76 76 27 94  
 Fax : 04 76 51 38 03  
 e-mail : stephane.lambert@inrae.fr

### — LABORATOIRE 3SR

Mme JENCK Orianne  
 Domaine Universitaire  
 BP 53  
 38041 GRENOBLE Cedex 9  
 Tél. : 04 76 82 70 72  
 Fax : 04 76 82 70 43  
 e-mail : orianne.jenck@univ-grenoble-alpes.fr

#### Suppléant :

M. VILLARD Pascal  
 Tél. : 04 56 52 86 28  
 e-mail : pascal.villard@univ-grenoble-alpes.fr

### — LOW & BONAR Paris

Mme COLAS Myriam  
 P/a Pacific Tower  
 11-13 cours Valmy  
 92977 PARIS LA DÉFENSE Cedex  
 Tél. : 01 57 63 67 40  
 e-mail : myriam.colas@lowandbonar.com

#### Suppléant :

M. HERAULT Alain  
 e-mail : alain.herault@lowandbonar.com  
 Site : www.lowandbonar.com

#### Membre additionnel :

M. VERBRUGGHE Sébastien  
 e-mail : sebastien.verbrugghe@lowandbonar.com

### — MECAROUTE

M. BAGHDAD Ali  
 68, avenue des Guillaeraies  
 92018 NANTERRE  
 Tél. : 01 40 97 55 30  
 Fax : 01 47 25 10 69  
 e-mail : ali.baghdad@mecaroute.fr

### — NAUE APPLICATIONS

M. HEHNER Aristide  
 49, avenue Marcellin Berthelot  
 38200 VIENNE  
 Tél. : 04 74 78 38 10  
 Fax : 04 74 78 38 14  
 e-mail : geosynthetiques@naue.fr

#### Suppléant :

M. NACIRI Omar  
 Port. : 06 79 65 61 20  
 e-mail : onaciri@bbgeo.com

### — NORTENE TECHNOLOGIES S.A.S. (INTERMAS GROUP)

M. BOURASSEAU Thierry  
 13, avenue de la Rotonde  
 CS 70905  
 59465 LOMME Cedex  
 Port. : 06 85 05 85 81  
 e-mail : tbourasseau@intermasgroup.com

#### Suppléant :

M. CONESA Sergi  
 Service Commercial :  
 e-mail : sconesa@intermasgroup.com

### — POLYTECH' CLERMONT FERRAND

Mme TALON Aurélie  
 Département Génie Civil  
 24, avenue des Landais  
 BP 206  
 63174 AUBIERE Cedex  
 Tél. : 04 73 40 75 27  
 Fax : 04 73 40 74 94  
 e-mail : aurelie.talon@polytech.univ.bpclermont.fr

# Firestone

## GeoGard™ EPDM



### Des performances fiables pour des environnements exigeants

Firestone GeoGard EPDM est une géomembrane en caoutchouc synthétique spécialement conçue pour des applications exigeantes qui ne tolèrent pas l'échec. Elle constitue une **solution durable, fiable et efficace** pour une large gamme d'applications liées à la protection de l'environnement, l'agriculture et l'industrie, tels que les bassins et canaux d'irrigation, bassins d'incendie, retenues d'altitude, bassins d'algues et d'aquaculture et bassins d'eaux usées.

En savoir plus: [www.firestonebpe.com](http://www.firestonebpe.com)



*Lining for life™*



## Géotextiles Fibertex®

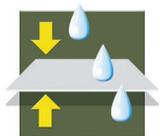
Les Géotextiles Fibertex permettent: une économie de matériaux, une installation rapide, la pérennité des ouvrages. Les Géotextiles Fibertex: la solution adaptée à tous les travaux de constructions.

Les applications: **Travaux de sonstruction • Aménagement de terrains • Travaux routiers • Tavaux hydrauliques • Systèmes de filtration et de drainage • Centres d'Enfouissement Technique et bassins d'étanchéité • Protection des pipes (gaz, eau, électricité)**

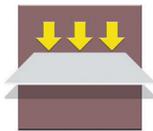
Les principales fonctions sont:



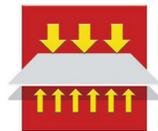
drainage



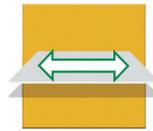
filtration



protection



séparation



renforcement

Fibertex France SARL

218, Chaussée Jules César

Beauchamp, F-95252 Taverny Cedex

Tel. +33 139 959 520 · Fax +33 139 959 521

nira@fibertex.com · www.fibertex.fr



**Fibertex**  
NONWOVENS

## Collège 2 - 3

### — PONTS ET CHAUSSÉES DU LUXEMBOURG

M. BLASEN Georges  
23, rue du Chemin de Fer - BP 17  
L.8005 BERTRANGE  
Tél. : (352) 310 502 201  
e-mail : georges.blasen@pch.etat.lu

### — PROTERRA ENVIRONNEMENT

M. THOMASSET Clément  
Z.A.I. des Bruyères  
3, avenue Le Verrier  
78190 TRAPPES  
Tél. : 01 34 00 15 80  
Fax : 01 34 00 15 83  
e-mail : c.thomasset@proterra-environnement.com  
Site web : www.proterra-environnement.com

### — RENOLIT

M. AUGUSTIN Axel  
Roissypôle Le Dôme - 5, rue de la Haye  
BP 10943 - Tremblay en France  
95733 ROISSY CDG Cedex  
Tél. : 01 41 84 30 16  
Port. : 06 31 37 14 47  
e-mail : axel.augustin@renolit.com

### — RYB ELYDAN

M. BEIRNAERT Pierre  
33 route de Grenoble  
38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS  
Port. : 06 70 07 88 04  
e-mail : pbeirnaert@elydan.eu

#### Suppléant :

M. GREAU Philippe  
Z.I. de la Feuillouse  
03150 VARENNES-SUR-ALLIER  
Port. : 06 08 75 19 64  
e-mail : pgreau@elydan.eu

#### Membres additionnels :

M. VANEL Erik  
e-mail : evanel@elydan.eu

### — SICAM

M. NAVARRO Jean-Michel  
BP n°1  
81240 ALBINE  
Tél. : 05 63 97 58 40  
Fax : 05 63 98 45 58  
e-mail : sicam@sicam-sa.fr

#### Suppléant :

M. FABRE Patrick  
e-mail : fabre@sicam-sa.fr

### — SIKA FRANCE SAS

M. Frison Pascal  
Direction Activité Etanchéités  
84, rue Edouard Vaillant - BP 104  
93351 LE BOURGET Cedex  
Tél. : 01 43 11 11 11  
Fax : 01 43 11 11 10  
e-mail : frison.pascal@fr.sika.com  
Site web : fra.sika.com

#### Suppléant :

M. CAMELIN Daniel  
e-mail : camelin.daniel@fr.sika.com

### — S.N.C.F. RÉSEAU

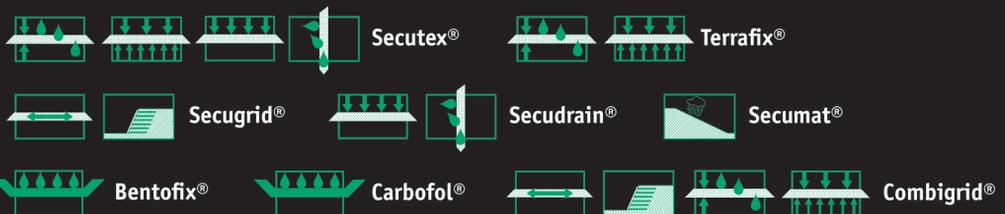
M. GIRAUD Hubert  
Direction des Projets Franciliens  
1/7, place aux Etoiles  
93212 LA-PLAINE-ST-DENIS Cedex  
Tél. : 01 71 29 91 98  
e-mail : hubert.giraud@reseau.sncf.fr

#### Suppléant :

S.N.C.F. RÉSEAU  
M. CALON Nicolas  
Dir. des Suites Rapides  
18, rue de Dunkerque  
75018 PARIS  
Tél. : 01 71 32 31 82  
Port. : 06 17 18 04 85  
e-mail : nicolas.calon@reseau.sncf.fr



## Solutions géosynthétiques et géotechniques



## Collège 2 - 3

### — SODAF - GEO

M. AUBIN Stéphane  
Z.I. du Petit Bourbon  
85170 BELLEVILLE-SUR-VIE  
Tél. : 02 51 24 40 32  
Fax : 02 51 24 40 09  
e-mail : stephane.aubin@sodafgeoindustrie.fr

### — SOL SOLUTION

M. PELLEZ Jean-Christophe  
Z.A. des Portes de Riom Nord  
BP 178  
63204 RIOM Cedex  
Tél. : 04 73 64 74 84  
Fax : 04 73 64 74 80  
e-mail : jcpellez@sol-solution.com

### — SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION

Mme BLOQUET Carole  
TOUR CB 21 - 16, place de l'Iris  
92040 PARIS LA DÉFENSE  
Tél. : 01 58 81 31 16  
e-mail : carole.bloquet@suez.com

#### Suppléant :

Mme MEYDIOT Véronique  
e-mail : veronique.meydiot@suez.com

### — TENSAR INTERNATIONAL

M. MEKKAOUI Abdelghani  
46, rue Victor Hugo  
69200 VENISSIEUX  
Tél. : 04 78 67 62 13  
Fax : 04 78 67 65 29  
e-mail : mekkaoui@tensar.fr

### — TERAGEOS

M. BROCHIER Patrick  
404 et 364 allée de l'Emporey  
38113 VEUREY-VOROIZE  
Tél. : 04 76 53 96 66  
Fax : 04 76 53 96 67  
e-mail : pbrochier@terageos.com

### — TERRAM(A Berry Plastics Company)

Fiberweb Geosynthetics Ltd  
M. LECOQ Jean-Marc  
Blackwater Trading Estate - The Causeway  
MALDON ESSEX CM9 4GG  
Royaume-Uni  
Tél. : 06 23 83 38 28  
e-mail : lecoq-jean-marc@orange.fr

### — TERRASOL

M. BEAUSSIER Alexandre  
CS 71230  
42-52, quai de la Rapée  
75583 PARIS Cedex 12  
Tél. : 04 27 85 49 35  
e-mail : a.beaussier@setec.com

#### Suppléant :

M. YAHIA AISSA Mourad

### — TRACTEBEL ENGINEERING

M. HOFFER Benoît  
Boulevard Simon Bolivar, 34 - 36  
1 000 BRUXELLES (Belgique)  
Tél. : 32 2 773 99 11  
Fax : 32 2 773 79 80  
e-mail : benoit.hoffer@tractebel.engie.com

### — UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

M. MAGNAN Jean-Pierre  
14-20, boulevard Newton - GERS  
Cité Descartes  
77477 MARNE-LA-VALLÉE Cedex 2  
Tél. : 01 81 66 82 60  
e-mail : jean-pierre.magnan@ifsttar.fr  
Site web : www.ifsttar.fr

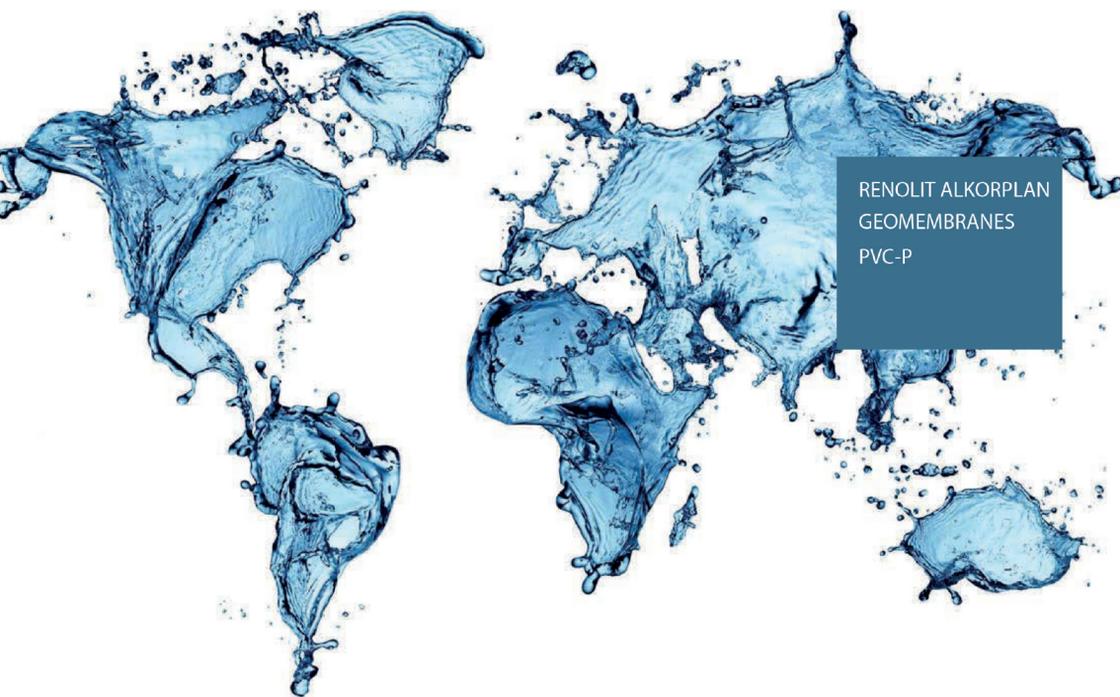
#### Membres additionnelles :

Mme FARCAS Fabienne  
Tél. : 01 81 66 84 14  
e-mail : fabienne.farcas@ifsttar.fr  
Mme VAN SCHOORS Laetitia  
Tél. : 01 81 66 83 79  
e-mail : laetitia.van-schoors@ifsttar.fr

# RENOLIT ALKORGEO



*Rely on it.*



RENOLIT ALKORPLAN  
GEOMEMBRANES  
PVC-P

## ETANCHEITE PVC-P

RENOLIT France 5, rue de la Haye - Roissypôle le Dôme - CS 13943 - 95733 Roissy CDG  
Cedex Tel : +33 (0)1 41 84 30 16 Fax : +33 (0)1 49 47 07 39

## Collège 2 - 3

### — UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

M. DUBREUCQ Thierry  
Dpt Géotechnique environnement et risques  
Route de Bouaye - 44340 BOUGUENAI  
Tél. : 02 53 59 55 24  
e-mail : thierry.dubreucq@ifsttar.fr

### — USIRF

Mme LEROY Christine  
9, rue de Berri - 75008 PARIS  
Tél. : 01 44 13 32 81  
Fax : 01 42 25 89 99  
e-mail : christine.leroy@usirf.com

### — VEOLIA RVD NORD NORMANDIE

M. GASTEBOIS Mathias  
18/20, rue Henri Rivière  
BP 91013 - 76121 ROUEN Cedex 1  
Tél. : 02 32 08 54 48  
Fax : 02 32 08 54 45  
e-mail : mathias.gastebois@veolia.com

#### Suppléant :

M. LIARD Jonathan  
e-mail : jonathan.liard@veolia.com

### — VEOLIA RVD France

Mme BACHELEY Hélène  
30, rue Madeleine Vionnet  
93300 AUBERVILLIERS  
Tél. : 01 85 57 84 30  
e-mail : helene.bacheley@veolia.com

### — VIGANO PAVITEX

M. VIGANO Marco  
35, via Carlinga  
24035 CURNO BG ITALIE  
Tél. : +39 035 20 19 11  
Fax : +39 035 20 19 36  
e-mail : m.vigano@pavitex.com

#### Suppléant :

M. BOT Ramon  
e-mail : r.bot@pavitex.com

### — VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

M. ALLAIN Cédric  
Anjou Actiparc St Jean  
2, rue Yves Constantin  
BP 80025  
49330 CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE  
Tél. : 06 08 97 49 31  
Fax : 02 41 96 18 98  
e-mail : cedric.allain@vinci-construction.com

#### Suppléant :

M. GUENAICHEAU Sébastien  
Tél. : 02 41 96 18 96  
e-mail : sebastien.guenaicheau@vinci-construction.com

### — WSP FRANCE

Mme NOLLET Aurélie  
100C, allée Saint Exupéry  
38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN  
Tél. : 04 80 70 04 28  
e-mail : aurelie.nollet@wsp.com

#### Suppléant :

M. REY Daniel  
e-mail : daniel.rey@wsp.com

### — YGD CONSEIL

M. GERARD Yves  
Consultant en Géosynthétiques  
24, rue de la Gargouillère  
44360 ST-ETIENNE-DE-MONTLUC  
Port. : 06 03 25 56 22  
e-mail : ygd-conseil@orange.fr

#### Suppléant :

M. RAVON Robert  
Port. : 06 49 89 87 71  
e-mail : robert\_ravon@ygdconseil.fr

## Coordonnées des membres par collègue

### Collège 4

#### — M. BIGUET Robert

8, rue de la Prospérité  
94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE  
Port. : 06 20 27 73 47  
e-mail : catrob@hotmail.fr

#### — M. BREUL Bernard

8, rue du lieutenant Basset  
15400 RIOM-ÈS-MONTAGNE  
Port. : 06 62 53 07 08  
e-mail : breul@outlook.com

#### — M. CAQUEL François

Tél. : 09 67 10 56 46  
Port. : 06 83 28 43 25  
e-mail : caquelf54@orange.fr

#### — M. CROISSANT Didier

135, route de la Reine  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
Tél. : 06 16 75 27 48  
e-mail : didier.croissant41@gmail.com

#### — M. DELMAS Philippe

2, square Ampère  
78330 FONTENAY-LE-FLEURY  
Port. : 06 85 86 39 91  
e-mail : philippe.delmas589@orange.fr

#### — M. DIDIER Gérard

22, avenue de la République  
69500 BRON  
Port. : 06 14 61 93 88  
e-mail : gege.didier@cegetel.net

#### — M. FAYOUX Daniel

13, rue des Chardonnerets  
86000 POITIERS  
Tél. : 09 83 43 00 88  
Port. : 06 08 70 17 60  
Fax : 09 81 40 42 64  
e-mail : daniel.fayoux5212@orange.fr

#### — M. FOROGO Wilfried

INRAE Provence - Alpes - Côte d'Azur  
3275 Route Cézanne - CS40061  
13182 AIX-EN-PROVENCE Cedex 5  
Tél. : 04 42 66 69 90  
e-mail : wilfried.forogo@inrae.fr

#### — M. GIROUD Jean-Pierre

34, avenue Montaigne  
75008 PARIS  
Port. : 06 31 10 68 77  
e-mail : jpg@jpggiroud.com

#### — M. GOURC Jean-Pierre

4, rue du 16 Août 1944  
38950 Saint-Martin-le-Vinoux  
Port. : 06 87 86 08 73  
e-mail : jean-pierre.gourc@gmail.com

#### — M. LANGLOIS Christian

61, chaussée Jules César  
95250 BEAUCHAMPS  
Port. : 06 09 68 29 59  
e-mail : CHLANGLOIS@wanadoo.fr

#### — M. PERFETTI Jacques

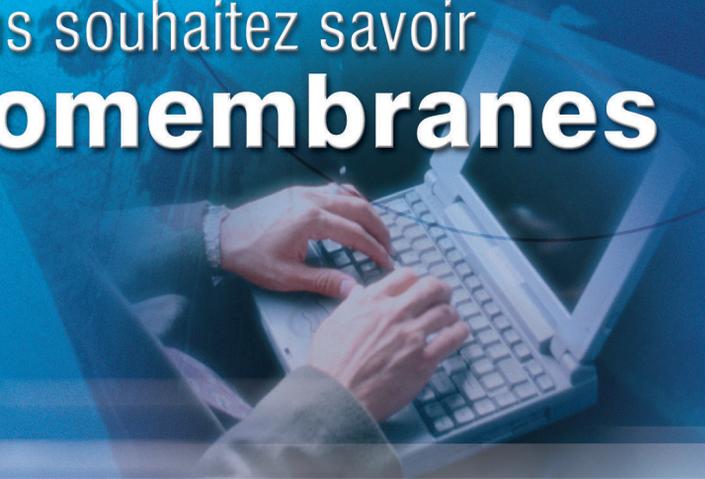
71, avenue des pages  
78110 LE VÉSINET  
Port. : 06 81 10 32 62  
e-mail : jmjperfetti@gmail.com

#### — M. SAINTOT Jacques

17, avenue Albert 1er  
95600 EAUBONNE  
Port. : 06 79 36 49 90  
e-mail : jac5tot@gmail.com



**Tout**  
ce que vous souhaitez savoir  
sur les **géomembranes**



**E-mail : [info@aprodeg.org](mailto:info@aprodeg.org)**



## Classement des membres par activité

### Producteur/distributeur de géotextiles

- AFITEXINOV
- AGRU ENVIRONNEMENT
- D.G.O.
- DUPONT DE NEMOURS
- FIBERTEX
- FRANCE MACCAFERRI
- HUESKER FRANCE SAS
- Low & Bonar
- MECAROUTE
- NAUE APPLICATIONS
- NORTENE TECHNOLOGIES
- RYB ELYDAN
- SICAM
- TENCATE GEOSYNTHETICS
- TENSAR INTERNATIONAL
- TERAGEOS
- TERRAM FIBERWEB
- VIGANO PAVITEX

### Producteur/distributeur de géomembranes et de géosynthétiques bentonitiques

- AFITEXINOV
- AGRU ENVIRONNEMENT
- AXTER COLETANCHE
- COLAS
- D.G.O.
- DIP TECHNOLOGIES
- DIVA PLASTIQUES
- FIBERTEX
- FIRESTONE BUILDING PRODUCTS
- FRANCE MACCAFERRI
- G.S.E. LINING TECHNOLOGY
- HUESKER FRANCE SAS
- MECAROUTE
- NAUE APPLICATIONS
- RENOLIT
- RYB ELYDAN
- SIKA FRANCE SAS
- SIPLAST-BMI
- SOPREMA SAS
- TENCATE GEOSYNTHETICS
- TERAGEOS

## Applicateur de géomembranes

- CARPI TECH BV
- COLAS
- DIVA PLASTIQUES
- EGC GALOPIN
- EUROVIA MANAGEMENT
- EUROVIA BOURGOGNE
- EUROVIA ETANCHEITE
- FLI FRANCE
- GEOBIO
- H2O ENVIRONNEMENT
- PROTERRA ENVIRONNEMENT
- SODAF GEO
- TENCATE GEOSYNTHETICS
- VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

## Entreprise de B.T.P.

- ARKOGEOS
- COLAS
- EUROVIA MANAGEMENT
- EUROVIA BOURGOGNE
- EUROVIA ETANCHEITE
- GEOBIO
- GEO BTP
- H2O ENVIRONNEMENT
- TERRE ARMÉE
- VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

## Bureau d'études / Ingénieur conseil

- ANTEA
- ARCADIS
- BETOCONCEPT
- CEREMA LYON
- CEREMA NANCY
- DSC DIDIER STRAUSS CAZAUX
- EGIS GEOTECHNIQUE
- FONDASOL
- GEOTEC
- SOL SOLUTION
- TERRASOL
- TRACTEBEL ENGINEERING
- YGD CONSEIL

## Classement des membres par activité

### Laboratoire de recherche et d'essais

- APAVE SUD EUROPE
- BRGM
- CEREMA CER ROUEN
- CEREMA IDF
- CEREMA LYON
- CEREMA NANCY
- CEREMA ROUEN
- E.D.F. CEIDRE-TEGG
- INRAE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
- INRAE JOUY EN JOSAS - ANTONY
- INRAE AUVERGNE RHONE ALPES
- FONDASOL
- INSA DE LYON
- I.F.T.H.
- IREX
- L.P.C. LUXEMBOURG
- UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

### Etablissement d'enseignement

- INSA DE LYON
- LABORATOIRE 3SR
- POLYTECH' CLERMONT-FERRAND

### Maître d'ouvrage / Maître d'œuvre

- CEREMA D.T. ITM
- E.D.F. CEIDRE TEGG
- EGIS GEOTECHNIQUE
- S.N.C.F. RESEAU
- SUEZ RECYCLAGE ET VALORISATION
- VEOLIA RVD FRANCE
- VEOLIA RVD NORD NORMANDIE

### Syndicat professionnel

- IREX
- USIRF

### Divers

- ASQUAL
- ATALUS
- GEOLOGIC

## Statuts

Titre I - Objet et composition.....	<b>p66</b>
Titre II - Administration et fonctionnement.....	<b>p68</b>
Titre III - Ressources de l'association.....	<b>p71</b>
Titre IV - Dissolution ou fusion.....	<b>p71</b>

## Règlement intérieur

Titre I - Fonctionnement de l'Association.....	<b>p72</b>
Titre II - Mémento pour l'animation des groupes de travail du C.F.G.....	<b>p75</b>
Titre III - Code de déontologie.....	<b>p77</b>

## Titre I - Objet et composition

### Article 1 - Forme de l'Association

L'Association est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et par les présents statuts.

### Article 2 - Dénomination

L'Association a pour dénomination : "Comité Français des Géosynthétiques" (C.F.G.).

### Article 3 - Durée

La durée de l'Association est illimitée.

### Article 4 - Siège social

Le siège social de l'Association est fixé : 9 rue du Gué - 92500 RUEIL MALMAISON.

Il pourra à toute époque être transféré dans une autre localité en France, par décision du Conseil d'Administration qui devra être validée par la prochaine Assemblée Générale.

### Article 5 - But

L'Association a pour but de :

1. Rassembler dans un même groupe les personnes physiques et morales intéressées au développement des Géosynthétiques (Géotextiles, Géomembranes et produits apparentés) en tous domaines, notamment au titre de leur production et de leur diffusion, de la conception et de l'étude des ouvrages comportant ces types de produits, de leur prescription, de leur mise en œuvre, de la recherche ou de la formation s'y rapportant ;
2. Informer les membres de l'Association et toutes les personnes intéressées sur la documentation technique, la normalisation, les méthodes d'étude des ouvrages et de mise en œuvre, les procédés de fabrication et les propriétés des géosynthétiques ;
3. Promouvoir les applications des géosynthétiques par tout moyen, notamment par la publication de fiches, notices, guides, recommandations, répertoires, montages audiovisuels, logiciels, l'organisation de manifestations, colloques, tables rondes, le montage de stages de formation, la participation des représentants de l'Association à toute manifestation ou activité pouvant aider à la réalisation des buts de l'Association ;
4. Inciter aux recherches dans le domaine des géosynthétiques ;
5. Constituer le "Chapitre français de la Société Internationale des Géosynthétiques" (IGS) (French Chapter of the International Geosynthetic Society, IGS).

### Article 6 - Composition

L'Association se compose de personnes physiques et morales admises par le Conseil d'Administration en raison de leurs compétences ou de l'intérêt qu'elles portent aux géosynthétiques. Ces personnes physiques ou morales ont leur activité sur le territoire français ou dans un pays n'ayant pas de Chapitre de l'IGS.

Les membres de l'Association sont rattachés à quatre Collèges.

- **Collège 1**

Personnes morales, qui sont aussi "Corporate Members" de l'IGS.

- **Collège 2**

Personnes physiques dont l'employeur n'est pas, par principe, commercial (administration, université,...). Ces personnes physiques représentent leurs organismes et sont désignées par eux.

- **Collège 3**

Personnes physiques travaillant au sein de sociétés commerciales. Ces personnes physiques représentent leurs sociétés et sont désignées par elles.

- **Collège 4**

Personnes physiques qui n'ont pas de liens avec un organisme ou une société (par exemple : retraités, étudiants, personnes changeant d'activités).

**Les organismes ou sociétés des Collèges 1, 2 et 3 peuvent avoir un nombre quelconque de représentants, parmi lesquels sont désignés un représentant titulaire et un représentant suppléant. Les membres du collège 4 n'ont pas de suppléant.**

## Article 7 - Adhésion

Pour être membre de l'Association, il convient d'adresser par écrit une demande au Président de l'Association. Le Président soumet les demandes au Conseil d'Administration, qui statue par décision souveraine et non motivée, prise à la majorité simple, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des votes.

## Article 8 - Perte de la qualité de membre

La qualité de membre de l'Association se perd par :

1. La démission adressée par écrit au Président et enregistrée par le Conseil d'Administration ;
2. La radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, par exemple le non respect des statuts ou infraction au règlement intérieur ; la radiation ne pourra être prononcée qu'après convocation de l'intéressé qui pourra fournir ses explications ;
3. Pour une personne physique des Collèges 2 ou 3, le départ de l'organisme ou de la société qui l'avait désigné comme son représentant.

## Titre II - Administration et fonctionnement

### Article 9 - Organes de l'Association

L'administration et le fonctionnement de l'Association sont assurés par les trois organes suivants :

- l'Assemblée Générale,
- le Conseil d'Administration,
- le Bureau.

### Article 10 - Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est constituée de tous les membres visés à l'article 6, ayant réglé leur cotisation au plus tard le jour de l'Assemblée.

Peuvent également assister aux Assemblées Générales, mais seulement avec voix consultative et avec l'accord du Bureau, les personnes physiques non membres de l'Association participant aux groupes de travail, commissions, etc. ;

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an en séance ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration envoyée par lettre simple.

Elle délibère seulement sur les questions inscrites à l'ordre du jour préparé par le Conseil d'Administration, ainsi que sur les questions retenues par le Conseil d'Administration dont l'inscription a été proposée par écrit au Président ou au Secrétaire Général, par un membre huit jours au moins avant l'Assemblée Générale.

Au moins une fois par an, l'Assemblée Générale Ordinaire entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration et sur la situation financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, donne quitus au Président et au Trésorier, vote le budget de l'exercice suivant, à la majorité simple. Elle pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des Administrateurs.

Sur la demande du Conseil d'Administration ou sur la demande d'au moins un quart des adhérents, l'Assemblée Générale peut être réunie après un délai d'un mois en séance extraordinaire pour régler des questions importantes ou urgentes.

Le droit de vote aux Assemblées Générales appartient aux personnes morales du Collège 1, aux organismes ou sociétés qui désignent les personnes physiques des Collèges 2 et 3 et aux membres du collège 4. Chacune de ces personnes morales, organismes ou sociétés et chaque membre du collège 4 dispose d'une voix pour les votes.

Ce droit de vote est exercé par les représentants, titulaires ou suppléants des organismes ou entreprises des collèges 1, 2 ou 3, ou par toute autre personne inscrite au CFG qu'ils ont dûment mandatée.

Le quorum se juge par rapport aux droits de votes.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires doivent atteindre le quorum d'un tiers au moins des membres ayant le droit de vote, présents ou représentés. Les délégations de pouvoirs sont admises en faveur d'un membre de l'Association disposant du droit de vote, sans référence aux Collèges, mais à raison de deux délégations au maximum par membre. Les votes par correspondance ne sont pas admis.

Les décisions des Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, sauf celles qui touchent à la modification des statuts et du règlement intérieur, pour lesquelles la majorité des deux-tiers des membres

présents ou représentés est nécessaire. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

L'Assemblée vote à main levée ou par scrutin secret. Le scrutin secret est obligatoirement utilisé pour les votes concernant les questions de personnes, et en particulier l'élection des Administrateurs. Pour tous les autres votes, il peut être demandé par le quart des membres présents.

### Article 11 - Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 16 administrateurs (au maximum).

Le nombre de représentants par collège est le suivant :

Collège 1 : 3

Collège 3 : 6

Collège 2 : 6

Collège 4 : 1

Les 15 administrateurs issus des Collèges 1, 2 et 3 sont élus par l'Assemblée Générale au scrutin secret pour trois ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Ces 15 représentants des Collèges 1, 2 et 3 sont renouvelés par 1/3 tous les ans lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le nom des représentants des Collèges 1, 2 et 3 sortants aux deux premiers renouvellements partiels sera tiré au sort.

L'administrateur représentant le Collège 4 est élu au scrutin secret pour 1 an par l'Assemblée Générale. Il est rééligible.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres en respectant les appartenances aux Collèges. Les nouveaux administrateurs, qui sont les premiers sur les listes de candidats non élus aux dernières élections, entrent en fonction aussitôt. Les pouvoirs de chacun de ces administrateurs prennent fin à l'élection suivante, au cours de laquelle une élection sera organisée pour la fin du mandat correspondant.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou sur la demande écrite du tiers au moins de ses membres.

Chaque administrateur dispose d'une voix.

Les membres élus du collège 1 désignent leur représentant au conseil.

Le Conseil d'Administration délibère à la majorité des administrateurs présents. La voix du Président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser tous actes qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale.

Il surveille la gestion des membres du Bureau et a le droit de se faire rendre compte de leurs actes. Il autorise tous achats, aliénations ou locations, emprunts et prêts nécessaires au fonctionnement de l'Association, avec ou sans hypothèque.

Il autorise toutes transactions, toutes mainlevées d'hypothèques, avec ou sans constatation de paiement.

Il arrête le montant de toutes indemnités de représentation exceptionnellement attribuées à certains membres.

Cette énumération n'est pas limitative.

Il peut faire toutes délégations de pouvoirs pour une question déterminée et un temps limité.

### Article 12 - Bureau

Lors de sa première réunion après l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association, le Conseil d'Administration choisit parmi ses administrateurs, au scrutin secret, un Bureau composé d'un Président, de deux Vice-Présidents 1 et 2, d'un Secrétaire Général et d'un Trésorier.

Tous les membres du Bureau sont élus pour une année. Ils sont rééligibles.

Le Bureau exécute les décisions du Conseil d'Administration. À cet effet, le Président et le Trésorier ont qualité, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour toucher toutes sommes dues à l'Association, payer celles qu'elle doit et donner quittance ou décharge.

À l'égard des tiers, la justification de la qualité de Président ou de Trésorier d'Association résulte valablement d'une attestation signée par deux membres du Bureau.

Le Bureau est commun à l'Assemblée et au Conseil.

### Article 13 - Gestion

Le Président a qualité pour représenter l'Association en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des objets déterminés. En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le premier Vice-Président, en cas d'empêchement de ce dernier, par le membre le plus ancien ou par tout autre administrateur spécialement délégué par le Conseil.

Le Secrétaire Général est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il rédige les procès verbaux des réunions des Assemblées et du Conseil d'Administration et, en général, toutes les écritures concernant le fonctionnement de l'Association, à l'exception de celles qui concernent la comptabilité. Il assure l'exécution des formalités prescrites par la loi et le décret de 1901.

Le Trésorier est chargé de la gestion de l'Association, perçoit les recettes, effectue les paiements, sous le contrôle du Président. Il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations et rend compte à l'Assemblée Générale qui statue sur la gestion. Il fait ouvrir et fonctionner au nom de l'Association, auprès de toute banque ou tout établissement de crédit, tous comptes de dépôts ou comptes courants. Il crée, signe, accepte, endosse et acquitte tous chèques et ordres de virement pour le fonctionnement des comptes.

### Article 14 - Langue officielle

Lors des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale, la langue officielle est la langue française.

### Article 15 - Relation avec l'IGS (International Geosynthetics Society)

Les personnes physiques membres de l'Association sont membres physiques de l'IGS.

Les personnes morales membres de l'Association sont « Corporate Members » de l'IGS ; les personnes morales peuvent inscrire des personnes physiques à l'IGS selon les conditions IGS, à leurs frais.

Les cotisations à l'IGS des personnes physiques adhérentes à l'Association sont payées par le Trésorier du CFG ; celles des personnes morales sont payées selon les instructions de l'IGS.

### Article 16 - Règlement Intérieur

Le Conseil d'Administration pourra, s'il le juge nécessaire, arrêter le texte d'un règlement intérieur, qui déterminera les détails d'exécution des présents statuts.

Ce règlement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, ainsi que ses modifications éventuelles.

## Titre III - Ressources de l'Association

---

### Article 17 - Ressources

Les ressources de l'Association sont constituées par :

- les cotisations versées par les membres, dont le montant est fixé annuellement par le Conseil Administration selon les dispositions du règlement intérieur ;
- les intérêts et revenus de biens et valeurs appartenant à l'Association,
- les subventions et toutes les autres ressources qui pourraient être acquises à la suite d'opérations réalisées en conformité avec les statuts.

Les adhérents de l'Association s'engagent à payer chaque année les cotisations nécessaires pour couvrir les charges pendant ladite année, fixées par le Conseil et approuvées par l'Assemblée Générale.

La cotisation d'un membre démissionnaire est acquise pour l'exercice en cours.

## Titre IV - Dissolution ou fusion

---

### Article 18 - Modalités de décision

L'Association ne peut être dissoute ou fusionnée que par une Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, avec une majorité nécessaire des deux-tiers des membres présents ou représentés.

### Article 19 - Mise en œuvre de la décision

En cas de dissolution ou de fusion, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association.

Elle décide de l'emploi des fonds pouvant rester en caisse, sans que jamais la répartition ne puisse se faire entre les membres de l'Association.

Les biens de l'Association sont dévolus, conformément aux directives de l'Assemblée, à une ou plusieurs organisations poursuivent des buts en conformité avec ceux de l'Association.

**STATUTS ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU 13 MARS 2007**

## Titre I - Fonctionnement de l'Association

### 1.1 Adhésion

La demande d'adhésion au C.F.G. doit comporter le numéro du Collège désiré. Le Conseil d'Administration statue sur l'adhésion du membre, ainsi que sur son Collège. La lettre de demande d'adhésion adressée au Président doit être envoyée au Secrétariat du C.F.G.

Le Collège 2 a vocation à accueillir les représentants d'organismes tels que les administrations, universités, EPST, services départementaux, collectivités territoriales, associations savantes, etc. Le Collège 3 a vocation à accueillir les représentants de sociétés à but commercial, privées ou publiques, tels que les producteurs, distributeurs, entreprises de T.P., entreprises de pose, bureaux d'étude, bureaux de contrôle, entreprises nationales, EPIC, sociétés d'économie mixte, sociétés d'aménagement, associations professionnelles, etc.

### 1.2 Statut particulier des membres du Collège 1

Les personnes morales qui font partie du Collège 1 ont des relations directes avec l'IGS, dont elles sont "corporate members". Ces membres du Collège 1 s'engagent à faire connaître au C.F.G. les évolutions de leur situation. En cas de démission de leur statut de Corporate Member de l'IGS, ils perdent le droit d'être inscrit au Collège 1 mais peuvent demander leur admission dans les Collèges 2 ou 3.

Les membres du Collège 1 doivent indiquer au C.F.G. les noms de leurs représentants qui exercent le droit de vote aux Assemblées Générales. En cas de changement du représentant titulaire, le nouveau représentant reprend le siège éventuel de son prédécesseur au sein du Conseil d'Administration. Toutefois, si son prédécesseur était de plus membre du Bureau de l'Association, il ne reprend pas ses fonctions au sein du Bureau. La procédure de gestion des vacances au sein du bureau est alors mise en œuvre.

### 1.3 Statut particulier des membres des Collèges 2 et 3

Les membres des Collèges 2 et 3 sont désignés par leur employeur, qui peut nommer autant de représentants qu'il le désire. Parmi ces représentants, l'organisme ou société désigne un titulaire et un suppléant qui exercent le droit de vote à l'Assemblée Générale. Seul le représentant titulaire peut être élu au Conseil d'Administration.

Lorsqu'un représentant d'un organisme ou d'une société quitte cet organisme ou société, ou démissionne du C.F.G., il perd la qualité de membre du C.F.G. et toutes les fonctions éle tives qu'il occupait. S'il s'agit d'un représentant titulaire, l'organisme ou société doit notifier au C.F.G. le nom de son remplaçant. Ce dernier ne remplace pas son prédécesseur dans ses fonctions électives. Une personne physique membre du Collège 2 ou 3 qui quitte son emploi perd sa qualité de membre du C.F.G. et ses fonctions électives. Elle peut demander à être réadmise sans délais au C.F.G. comme représentant d'un autre organisme ou société dans le Collège 2 ou 3, ou bien comme membre du Collège 4.

#### 1.4 Élection du Conseil d'Administration

Un appel à candidature est envoyé par le Secrétariat à tous les membres du C.F.G. deux mois avant l'Assemblée Générale, avec la composition actuelle du Conseil d'Administration et la liste des sièges à pourvoir. Les candidatures sont envoyées au Président et au Secrétaire Général au moins un mois avant l'élection par courrier, télécopie ou courrier électronique.

Sont éligibles au Conseil d'Administration, les personnes morales membres du Collège 1, les représentants titulaires d'organismes ou sociétés inscrits aux Collèges 2 et 3, et les membres du Collège 4, sous réserve qu'ils soient à jour de leur cotisation.

#### 1.5 Vacance au Conseil d'Administration

En cas de vacance au Conseil d'Administration due au départ d'un représentant d'un membre du Collège 1, le nouveau représentant titulaire de la personne morale membre du Conseil remplace son prédécesseur au Conseil d'Administration, mais ne le remplace pas au Bureau. Si la vacance est due à la démission de la personne morale, le membre du même Collège non élu mais ayant obtenu le plus de voix à l'élection précédente prend sa place comme administrateur, mais pas au Bureau, jusqu'à l'élection suivante. Lors de cette élection, un nouvel administrateur sera élu pour terminer le mandat en cours.

En cas de vacance au Conseil d'Administration due au départ d'un représentant des Collèges 2 ou 3, le membre du même Collège, non élu mais ayant obtenu le plus de voix à l'élection précédente, prend la place laissée libre au Conseil, jusqu'à l'élection suivante. Lors de cette élection, un nouvel administrateur sera élu pour terminer le mandat en cours.

En cas de démission du Président l'intérim est assuré par le 1<sup>er</sup> vice-président jusqu'aux nouvelles élections du Bureau. En cas de démission du trésorier ou du secrétaire général le Conseil désigne un administrateur pour assurer l'intérim jusqu'aux nouvelles élections.

#### 1.6 Remplacement temporaire d'un membre du Conseil d'Administration

Les administrateurs des Collèges 1, 2, et 3 peuvent se faire remplacer ponctuellement lors d'une séance par leur suppléant. Ils doivent en aviser le Secrétariat du C.F.G. au minimum 24 heures à l'avance.

L'administrateur du Collège 4 peut se faire remplacer aux réunions par un autre membre du même Collège.

#### 1.7 Désignation des représentants des groupes de travail du C.F.G. auprès d'organismes extérieurs

Les représentants sont proposés par les groupes de travail. Leur désignation est soumise à l'approbation du Conseil avant notification à l'organisme extérieur.

#### 1.8 Participation à des réunions de travail internationales, colloques et séminaires

En France, pour le financement des frais de secrétariat (frappe et courriers) de la Commission Géotextiles / Géomembranes du B.N.S.R., un budget annuel est proposé pour approbation par le Secrétaire de la Commission au Conseil du C.F.G. en début d'exercice.

Au sein des groupes de travail établis, tels que ceux du CEN ou de l'ISO, le C.F.G. soutient la participation française en finançant les frais de missions des membres de la délégation française appartenant aux Collèges 2 et 4. Le Président et le Secrétaire de la Commission de normalisation Géotextiles / Géomembranes proposent en début d'exercice un budget annuel pour approbation par le Conseil.

Le C.F.G. peut subventionner sur demande les actions ponctuelles de participation de ses membres appartenant aux Collèges 2 et 4 à des groupes de travail à l'étranger. L'acceptation et le niveau de soutien sont décidés par le Conseil en fonction de l'intérêt pour le C.F.G. et des possibilités financières.

Le C.F.G. peut soutenir la participation de ses membres (quel que soit le Collège) à des congrès, séminaires, journées techniques à l'étranger sur des sujets présentant un intérêt pour le développement des géosynthétiques. L'acceptation et le niveau de soutien accordé sont décidés par le Conseil.

Quel que soit le type des missions aidées par le C.F.G. (normalisation, participation à des congrès, séminaires, etc.), le bénéficiaire s'engage à respecter les règles suivantes :

- représentation des intérêts communs du C.F.G. (avec des prestations définies au sein de la Commission française de normalisation) à l'exclusion de toute action commerciale ou favorisant des intérêts particuliers,
- remise d'un rapport circonstancié (incluant le programme de travail, les objectifs, la liste des personnes rencontrées, les résultats, les suites à donner...). Ce rapport doit être adressé au Secrétariat du B.N.S.R. pour les réunions de normalisation et au Secrétariat du C.F.G. pour les autres réunions et colloques. La subvention ne sera versée qu'après remise du rapport par le bénéficiaire.

Le Conseil se réserve le droit :

- de refuser le versement si la clause de déontologie (point 1 du programme précédent) n'a pas été respectée et/ou si le rapport est insuffisant,
- d'accepter, à titre exceptionnel, le versement de la subvention avant la mission, sur demande justifiée du bénéficiaire.

## 1.9 Appui aux recherches sur les géosynthétiques

Le C.F.G. peut subventionner l'exécution de programmes de recherche concernant les géosynthétiques et leurs applications. Les demandes sont analysées par le Conseil d'Administration et les financements inscrits au budget du C.F.G. pour l'année suivante. Une convention est établie entre le C.F.G. et le bénéficiaire de la convention.

## 1.10 Déontologie

Le code de déontologie du CFG constitue le Titre 3 du présent règlement.

En particulier l'utilisation du logo du C.F.G. ou d'une mention de type "membre du C.F.G." est prohibée dans les documents génériques tels que papier à en-tête, cartes de visite, fiches commerciales ou techniques, étiquettes, enveloppes, etc...

### 1.11 Cotisation annuelle

La cotisation annuelle comprend l'adhésion au C.F.G. ainsi que l'adhésion à l'I.G.S. de deux personnes physiques par organisme ou société (pour les Collèges 2 et 3) et des membres du Collège 4. Son montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration pour l'année suivante et soumis par le Trésorier à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale chargée de statuer sur les comptes. Pour les organismes ou sociétés désirant avoir plus de deux représentants, le C.F.G. inscrit les représentants supplémentaires au prix de la seule cotisation reversée à l'IGS.

### 1.12 Cotisations à l'IGS

Les cotisations à l'IGS des Corporate Members sont payées au chapitre qui les transfère à l'IGS dans les conditions générales des cotisations.

## Titre II - Mémento pour l'animation des groupes de travail du C.F.G.

---

### 2.1 Objectifs des groupes de travail du C.F.G.

Les groupes de travail ont pour mission de formaliser et diffuser les connaissances acquises sur un thème relatif à l'utilisation des géosynthétiques, par la rédaction et la publication de documents, supports ou recommandations techniques ou scientifiques.

### 2.2 Organisation et fonctionnement

Chaque groupe de travail du C.F.G. est mandaté par le Conseil d'Administration, qui définit le champ couvert par le groupe de travail, la nature de sa production et la durée souhaitable de son travail et confie son animation à un membre du C.F.G.

La participation aux travaux des groupes de travail est basée sur le bénévolat. Elle est ouverte à tous les membres du C.F.G., qui s'engagent à participer activement aux travaux.

Elle peut être élargie à des experts extérieurs sur proposition de l'animateur du groupe, qui doit recueillir l'accord du Bureau sur cet élargissement.

L'animateur d'un groupe de travail doit informer régulièrement le Secrétariat du C.F.G. des dates et lieux des réunions de son groupe, qui sont communiqués dès réception à l'ensemble des membres du C.F.G. via le site internet. Dans la mesure du possible un calendrier annuel doit être établi. L'animateur organise à sa convenance, de manière consensuelle, le fonctionnement de son groupe de travail. Il doit favoriser l'expression des idées de chacun des participants et en dégager des conclusions acceptables par tous. Après chaque réunion du groupe de travail, un compte-rendu doit être établi par un membre du groupe de travail, sous le contrôle de l'animateur. Ce compte-rendu sera diffusé aux membres du groupe de travail et au Secrétaire Général du C.F.G.

Le Bureau du C.F.G. suit les travaux des groupes de travail, vérifie qu'ils appliquent les procédures recommandées par le règlement intérieur et leur fournit l'appui nécessaire.

### 2.3 Relecture et validation des productions des groupes de travail

Les documents produits par les groupes de travail ne peuvent être diffusés à l'extérieur de l'Association qu'après avoir été soumis à la procédure de relecture définie ci-après.

La procédure de relecture a pour objectif de permettre à chaque membre du C.F.G. de se prononcer sur le contenu du document. La procédure est mise en œuvre par le Secrétariat du CFG, qui diffuse le projet de document, avec un délai de deux mois à compter de la date de diffusion pour faire des remarques. Seules les remarques formulées par écrit sont prises en compte. Un document récapitulatif des observations des relecteurs est établi par le groupe de travail pour préparer une ou plusieurs réunions de dépouillement de ces observations. Tous les membres du C.F.G. ayant formulé des remarques écrites sont invités à la réunion de dépouillement avec les participants habituels du groupe de travail. Toutes les remarques, acceptées ou non, doivent recevoir une réponse explicite qui sera notifiée dans le compte-rendu de la réunion.

Une fois la procédure de relecture menée à son terme, l'animateur du groupe de travail transmet le document fini au Secrétariat du C.F.G. pour son examen par le Conseil d'Administration. Ce dernier approuve le document et décide de ses modalités de diffusion, ou, demande qu'il fasse encore l'objet de révisions. L'animateur du groupe de travail est tenu informé des décisions du Conseil d'Administration.

### 2.4 Quelques règles pratiques

Chaque participant à un groupe de travail dispose d'un droit d'expression et d'un devoir d'écoute équivalents à celui des autres. En cas de discordance sur un sujet technique (définition d'un seuil d'acceptation sur une valeur quantifiable, etc.) la mise aux voix (vote) n'est pas toujours une solution satisfaisante. Il peut être opportun de :

- redéfinir l'objectif recherché,
- redéfinir la méthode d'analyse,
- vérifier si l'acquis scientifique et/ou les retours d'expérience sont suffisants et cohérents,
- envisager un complément d'information.

Au sein d'un groupe de travail il est toujours possible de s'inspirer d'un document existant disponible, issu par exemple d'un groupe d'utilisateurs ou d'un groupe de producteurs. Ce document devra ensuite être discuté et amendé par l'ensemble du groupe.

Des propositions peuvent être faites par le groupe de travail pour améliorer la connaissance scientifique et technique sur le sujet dont il traite (essais, bibliographie, travaux de recherche).

### 2.5 Procédure d'arbitrage

En cas de situation de blocage au sein d'un groupe de travail, le Conseil d'Administration peut de sa propre initiative ou sur demande de l'animateur du groupe de travail décider de l'application de la procédure d'arbitrage suivante.

« L'animateur, les membres du Bureau chargés des relations avec les groupes de travail, les Administrateurs du Collège 2 et les membres du groupe de travail appartenant au Collège 2 seront mandatés pour proposer une solution capable de débloquer la situation. Les éléments ou documents établis par les participants issus du Collège 2 seront repris sans modification par le groupe de travail pour l'établissement du document final. Ce dernier suivra ensuite la procédure normale décrite dans la section 2.3 du présent mémento. Le Conseil se prononcera par vote à la majorité simple sur la validation du document. »

La procédure d'arbitrage ne peut donner lieu à aucun recours.

## Titre III - Code de déontologie

Ce code d'application volontaire reflète le souhait du CFG que ses membres aient en toutes circonstances un comportement déontologique exemplaire. Il reprend le code de déontologie (Code of Ethics) adopté par la Société Internationale des Géosynthétiques (IGS) en 1997.

### 1. Principes généraux

1.1 Chaque membre du CFG convient que les objectifs de l'association incluent de : Rassembler, évaluer et diffuser les connaissances sur tous les sujets concernant les géosynthétiques et produits apparentés et les technologies connexes ;

- fournir, par l'organisation de réunions et par la publication de leurs actes, un moyen de communication et de compréhension entre les concepteurs, les fabricants et les utilisateurs de géosynthétiques et plus particulièrement encourager la coopération des communautés des fabricants de géosynthétiques et du génie civil ;
- favoriser le progrès des connaissances sur les géosynthétiques et leurs applications ;
- encourager l'harmonisation des méthodes d'essais, des équipements d'essai et des critères relatifs aux géosynthétiques.

1.2 Tous les membres du CFG ont l'obligation et la responsabilité de poursuivre les objectifs de l'association et de respecter les normes les plus élevées en termes de déontologie, d'honneur professionnel et de conduite professionnelle.

### 2. Relations des membres avec le public

2.1 Chaque membre du CFG évitera et découragera toute utilisation d'arguments fallacieux et toute participation à des opérations malsaines.

2.2 Un membre du CFG ne participera pas sciemment à la publication de rapports ou documents contribuant à des opérations malsaines ou illégitimes.

2.3 Un membre du CFG n'exprimera pas d'avis professionnels ou de recommandations sans être aussi complètement informé que possible des raisons pour lesquelles cet avis ou cette recommandation est désiré. Le degré d'exhaustivité de l'information sur laquelle l'avis ou la recommandation est fondé(e) sera déclaré clairement.

2.4 Un membre représentant le CFG ou présentant des documents professionnels dans les congrès du CFG et les manifestations associées, évitera toute promotion commerciale explicite de sa société ou de ses produits.

2.5 Un membre du CFG ne donnera pas sciemment des avis faux ou des informations fausses.

### 3. Relations des membres avec leurs employeurs et leurs clients.

3.1 Un membre du CFG protégera, autant qu'il est possible, l'intérêt de son employeur ou de son client si cet intérêt est conforme à la loi et à ses engagements professionnels et à sa déontologie. Un membre du CFG conseillera à son employeur ou à son client de coopérer avec d'autres producteurs, experts et spécialistes chaque fois que cela pourra mieux servir les intérêts de cet employeur ou de ce client.

3.2 Un membre du CFG qui constate que ses obligations envers son employeur ou client sont en conflit avec ses obligations envers le CFG ou sa déontologie essaiera de faire corriger cette situation.

3.3 Un membre du CFG travaillant pour un client n'acceptera pas, sans le consentement de ce client, d'être engagé par un autre client si les intérêts des deux clients sont en conflit.

3.4 Un membre du CFG ne divulguera pas d'informations fournies en confiance et n'emploiera, directement ou indirectement, aucune information provenant de son employeur ou de son client d'une façon qui violerait la confiance de l'employeur ou du client.

#### 4. Rapports entre les membres

4.1 Un membre du CFG ne doit pas chercher à salir la réputation d'un autre membre fausement ou avec malveillance.

4.2 Tout membre du CFG donnera librement crédit pour le travail effectué par d'autres, s'abstiendra de tout plagiat dans ses communications orales et écrites, et n'acceptera pas sciemment un crédit légitimement dû à d'autres.

4.3 Un membre du CFG doit demander une compensation juste pour son travail, sans concurrencer les autres de façon malhonnête.

4.4 Les membres du CFG doivent essayer de coopérer avec les autres membres de la profession et encourager la diffusion des connaissances techniques dans des conditions conformes au code de déontologie.

#### 5. Obligations envers le CFG

5.1 Tout membre du CFG soutiendra ce code de déontologie par le précepte et par l'exemple et encouragera les autres membres à faire de même.

5.2 Tout membre qui viole sciemment le code de déontologie peut faire l'objet de sanctions de la part du Conseil du CFG. En cas de violation importante du code de déontologie, ces sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'association. L'exclusion doit être décidée formellement par le conseil. Les membres dont l'exclusion est envisagée ont la possibilité de réagir par écrit ou de se présenter devant le conseil avant que celui-ci ne prenne sa décision.

Bureaux des Associations.....	<b>p80</b>
Liste des normes applicables au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 .....	<b>p81</b>
Liste des normes françaises en ISO.....	<b>p81</b>
Liste des normes françaises EN.....	<b>p83</b>
Liste des normes françaises géotextiles et produits apparentés.....	<b>p86</b>
Géomembranes.....	<b>p87</b>
Géosynthétiques bentonitiques.....	<b>p88</b>
Adresses utiles.....	<b>p89</b>
Liste des annonceurs.....	<b>p92</b>

## Bureaux des Associations

### AFAG

#### Association Française des Applicateurs de Géomembranes

C/o GEP BTP - BP 17 - 18160 LIGNIERES - Site : [www.asso.afag.fr](http://www.asso.afag.fr)

L'AFAG regroupe des entreprises désireuses de promouvoir la qualité de leurs prestations concernant le choix des géomembranes et des géosynthétiques associés, ainsi que leur mise en œuvre destinés à l'étanchéité d'ouvrages hydrauliques.

Dans ce cadre, elle a participé à la mise en place de la certification ASQUAL "Soudage" et à "Responsabilité de chantier" et continue de travailler à son déploiement et à ses évolutions, au sein du Comité Technique qu'elle a la charge de présider.

Au titre des produits, elle participe également au Comité Technique "Géomembranes".

#### Président

Vincent MICOLLIER  
Tél. : 04 78 32 16 46  
e-mail : [vincent.micollier@eurovia.com](mailto:vincent.micollier@eurovia.com)

#### Vice Président

Aurélio FERNANDEZ  
e-mail : [a.fernandez@geobioetancheite.com](mailto:a.fernandez@geobioetancheite.com)  
Port. : 06 79 89 81 22

#### Secrétaire

Jacques SAINTOT  
e-mail : [jac5tot@gmail.com](mailto:jac5tot@gmail.com)  
Port. : 06 79 36 49 90

### AFPGA

#### Association Française des Producteurs de Géotextiles et Produits Apparentés

9, rue du Gué - 92500 RUEIL MALMAISON

L'AFPGA regroupe un nombre important de producteurs et ses principaux buts sont :

- contribuer à la certification géotextiles et produits apparentés (désignation de 4 représentants et un titulaire au Comité Technique de l'Asqual).
- représenter ses membres auprès des pouvoirs publics et des organisations professionnelles.

#### Président

Patrick FAVAND  
e-mail : [p.favand@tencategeo.com](mailto:p.favand@tencategeo.com)  
Tél. : 01 34 23 53 63  
Fax : 01 34 23 53 64

#### Vice Président

Sébastien VERBRUGGHE  
e-mail : [sebastien.verbrugge@lowandbonar.com](mailto:sebastien.verbrugge@lowandbonar.com)  
Tél. : 01 57 63 67 40  
Fax : 01 57 63 67 45

#### Secrétaire

Carl FESTRE  
e-mail : [carl.festre@dupont.com](mailto:carl.festre@dupont.com)  
Tél. : +32 (0) 476 233 782

#### Trésorier

Sylvie LANGLOIS  
e-mail : [sm@fibertex.com](mailto:sm@fibertex.com)  
Tél. : 01 39 95 95 20

## Bureaux des Associations

### APRODEG

#### Association des Producteurs de Géomembranes

24, rue de Clichy - 75009 PARIS - Tél. : 01 44 01 16 14 - e-mail : info@aprodeg.org

L'APRODEG regroupe les producteurs de géomembranes, quelque soit le mode de fabrication (PE / PP / PVC / BITUMINEUX / EPDM).

Les buts de l'association sont de promouvoir les géomembranes, de représenter la profession auprès des administrations, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, de développer la qualité. À ce titre, l'APRODEG a été moteur dans les travaux de certification en collaboration étroite avec le CFG et les applicateurs, et, travaille à son évolution permanente.

#### Président

Paul GUINARD  
e-mail : pguinard@soprema.fr  
Tél. : 03 88 79 84 00

#### Trésorier

Pascal FRISON  
e-mail : frison.pascal@fr.sika.com  
Tél. : 05 49 56 45 15

#### Secrétaire

Bernat AMAT  
e-mail : amatbernat@fbpe.be  
Tél. : (00) 32 2 711 52 71

## Liste des normes « Géosynthétiques »

Publiées au 1<sup>er</sup> janvier 2016

### 1 - NORMES NF EN ISO

- **NF EN ISO 9862 (août 2005)**

Géosynthétiques - Échantillonnage et préparation des éprouvettes.

- **NF EN ISO 9863-1 (février 2006)**

Géosynthétiques - Détermination de l'épaisseur à des pressions spécifiées  
Partie 1 : couches individuelles.

- **NF EN ISO 9863-2 (octobre 1996)**

Géotextiles et produits apparentés - Détermination de l'épaisseur à des pressions prescrites  
Partie 2 : méthode de détermination de l'épaisseur des couches individuelles de produits multi-couches.

- **NF EN ISO 9864 (octobre 2005)**

Géosynthétiques - Méthode d'essai pour la détermination de la masse surfacique des géotextiles et produits apparentés

- **NF EN ISO 10318-1 (mai 2015)**  
Géosynthétiques - Partie 1: Termes et définitions
- **NF EN ISO 10318-2 (mai 2015)**  
Géosynthétiques - Partie 2: Symboles et pictogrammes
- **NF EN ISO 10319 (juillet 2015)**  
Géosynthétiques - Essai de traction des bandes larges
- **NF EN ISO 10320 (mars 2000)**  
Géotextiles et produits apparentés - Identification sur site
- **NF EN ISO 10321 (août 2008)**  
Géosynthétiques - Essai de traction pour joints/coutures par la méthode de la bande large
- **NF EN ISO 10722 (janvier 2013)**  
Géosynthétiques - Mode opératoire d'essai pour évaluer l'endommagement mécanique sous charge répétée – Endommagement causé par des matériaux granulaires.
- **NF EN ISO 10769 (juillet 2011)**  
Géosynthétiques bentonitiques - Détermination de l'absorption d'eau par la bentonite
- **NF EN ISO 10773 (juillet 2011)**  
Géosynthétiques bentonitiques - Détermination de la perméabilité aux gaz
- **NF EN ISO 11058 (juin 2010)**  
Géotextiles et produits apparentés - Détermination des caractéristiques de perméabilité à l'eau normalement au plan, sans contrainte mécanique.
- **NF EN ISO 12236 (décembre 2006)**  
Géosynthétiques - Essai de poinçonnement statique (essai CBR)
- **NF EN ISO 12956 (juin 2010)**  
Géotextiles et produits apparentés - Détermination de l'ouverture de filtration caractéristique.
- **NF EN ISO 12957-1 (septembre 2005)**  
Géosynthétiques - Détermination des caractéristiques de frottement - Partie 1 : essai de cisaillement direct
- **NF EN ISO 12957-2 (septembre 2005)**  
Géosynthétiques - Détermination des caractéristiques de frottement - Partie 2 : essais sur plan incliné
- **NF EN ISO 12958 (août 2010)**  
Géotextiles et produits apparentés - Détermination de la capacité de débit dans leur plan.
- **NF EN ISO 13426-1 (avril 2004)**  
Géotextiles et produits apparentés - Résistance des liaisons de structures internes  
Partie 1 : géosynthétiques alvéolaires
- **NF EN ISO 13426-2 (octobre 2005)**  
Géotextiles et produits apparentés - Résistance des liaisons de structures internes  
Partie 2 : géocomposites
- **NF EN ISO 13427 (février 2015)**  
Géosynthétiques - Simulation de l'endommagement par abrasion (essai du bloc glissant)

- **NF EN ISO 13428 (septembre 2005)**

Géosynthétiques - Détermination de l'efficacité de protection d'un géosynthétique contre l'effet d'un impact

- **NF EN ISO 13431 (novembre 2000)**

Géotextiles et produits apparentés - Détermination du comportement au fluage en traction et de la rupture au fluage en traction

- **NF EN ISO 13433 (janvier 2007)**

Géosynthétiques - Essai de perforation dynamique (essai par chute d'un cône)

- **NF EN ISO 13437 (décembre 1998)**

Géotextiles et produits apparentés - Méthode pour l'installation et l'extraction d'échantillons dans le sol et pour la réalisation d'essais en laboratoire sur les éprouvettes

- **NF EN ISO 13438 (juillet 2005)**

Géotextiles et produits apparentés - Méthode de détermination de la résistance à l'oxydation

- **NF EN ISO 25619-1 (février 2009)**

Géosynthétiques - Détermination du comportement en compression - Partie 1 : propriétés de fluage en compression

- **NF EN ISO 25619-2 (février 2009)**

Géosynthétiques - Détermination du comportement en compression - Partie 2 : détermination du comportement à la compression à court terme

- **ISO / TR 20432+AC1 (novembre 2008)**

Lignes directrices pour la détermination de la résistance à long terme des géosynthétiques pour le renforcement du sol

## 2 - NORMES NF EN

- **NF EN 12224 (mars 2002)**

Géotextiles et produits apparentés - Détermination de la résistance au vieillissement dû aux conditions climatiques

- **NF EN 12225 (mars 2002)**

Géotextiles et produits apparentés - Méthode pour la détermination de la résistance microbiologique par un essai d'enfouissement

- **NF EN 12226 (avril 2012)**

Géosynthétiques - Essais généraux pour l'évaluation après les essais de durabilité

- **NF EN 12447 (juin 2003)**

Géotextiles et produits apparentés - Méthode d'essai sélective pour la détermination de la résistance à l'hydrolyse dans l'eau

- **NF EN 13249+A1 (juin 2015)\***

Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des routes et autres zones de circulation (à l'exclusion des voies ferrées et des couches de roulement)

- **NF EN 13250 +A1 (juin 2015) \***  
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des voies ferrées
- **NF EN 13251+A1 (juillet 2015) \***  
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les travaux de terrassement, fondations et structures de soutènement
- **NF EN 13252+A1 (mai 2015) \***  
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les systèmes de drainage
- **NF EN 13253+A1 (juillet 2015) \***  
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les ouvrages de lutte contre l'érosion (protection côtière et revêtement de berge)
- **NF EN 13254+A1 (juillet 2015) \***  
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction de réservoirs et de barrages
- **NF EN 13255+A1 (mai 2015) \***  
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction de canaux
- **NF EN 13256+A1 (mai 2015) \***  
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction de tunnels et de structures souterraines
- **NF EN 13257+A1 (juin 2015) \***  
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les ouvrages d'enfouissement des déchets solides
- **NF EN 13265+A1 (juillet, 2015) \***  
Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les projets de confinement de déchets liquides
- **NF EN 13361 (novembre 2013) \***  
Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des réservoirs et des barrages
- **NF EN 13362 (novembre 2013) \***  
Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des canaux
- **NF EN 13491 (novembre 2013) \***  
Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation comme barrière aux fluides dans la construction des tunnels et structures souterraines associées
- **NF EN 13492 (novembre 2013) \***  
Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des sites d'évacuation de résidus liquides, des stations de transfert ou enceintes de confinement secondaire
- **NF EN 13493 (novembre 2013) \***  
Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans la construction des ouvrages de stockage et d'enfouissement de déchets solides

- **NF EN 13562 (octobre 2000)**

Géotextiles et produits apparentés - Détermination de la résistance à la pénétration d'eau (essai sous pression hydrostatique)

- **NF EN 13719 (août 2003)**

Géotextiles et produits apparentés - Détermination de l'efficacité de protection à long terme des géotextiles en contact avec les barrières géosynthétiques

- **NF EN 13738 (août 2005)**

Géotextiles et produits apparentés aux géotextiles - Détermination de la résistance à l'arrachement du sol

- **NF EN 14030+A1 (mai 2004)**

Géotextiles et produits apparentés - Méthode d'essai sélective pour la détermination de la résistance aux liquides acides et alcalins

- **NF EN 14150 (octobre 2006)**

Géomembranes - Détermination de la perméabilité aux liquides

- **NF EN 14151 (décembre 2010)**

Géosynthétiques - Détermination de la résistance à l'éclatement

- **NF EN 14196 (juillet 2004)**

Géosynthétiques - Méthodes d'essai pour la détermination de la masse surfacique des barrières géosynthétiques argileuses

- **NF EN 14414 (novembre 2004)**

Géosynthétiques - Méthode d'essai sélective permettant de déterminer la résistance chimique pour l'utilisation dans les centres de stockage de déchets

- **NF EN 14415 (janvier 2005)**

Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Méthode d'essai pour la détermination de la résistance à la lixiviation

- **NF EN 14574 (juillet 2015)**

Géosynthétiques - Détermination de la résistance au poinçonnement pyramidal de géosynthétiques sur support

- **NF EN 14575 (octobre 2005)**

Géomembranes - Méthode d'essai sélective pour la détermination de la résistance à l'oxydation

- **NF EN 14576 (novembre 2005)**

Géosynthétiques - Méthode d'essai pour la détermination de la résistance des géomembranes polymériques à la fissuration sous contrainte environnementale

- **NF EN 15381 (décembre 2008) \***

Géotextiles et produits apparentés - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les chaussées et couches de roulement en enrobés

- **NF EN 15382 (novembre 2013) \***

Géomembranes, géosynthétiques bentonitiques - Caractéristiques requises pour l'utilisation dans les infrastructures de transport

- **NF EN 16416 (novembre 2013)**

Barrières géosynthétiques argileuses - Détermination de l'indice eau par analyse en flux - Méthode au perméamètre à paroi flexible de charge constante

- **FD CEN / TS 14416 (mai 2014)**

Géomembranes et géosynthétiques bentonitiques - Méthode d'essai pour la détermination de la résistance à la pénétration des racines

- **XP CEN / TS 14417 (mars 2015)**

Géosynthétiques bentonitiques - Méthode d'essai pour la détermination de l'influence de cycles humidification/dessiccation sur la perméabilité des géosynthétiques bentonitiques

- **XP CEN / TS 14418 (mars 2015)**

Géosynthétiques bentonitiques - Méthode d'essai pour la détermination de l'influence de cycles gel/dégel sur la perméabilité des géosynthétiques bentonitiques

\* toutes les normes d'application (géotextiles et produits apparentés, géomembranes et GSB) seront révisées en 2016.

### 3 - NORMES NF

#### Normes géotextiles et produits apparentés

- **NF G 00001 (septembre 1985)**

Textiles - Dictionnaire des termes normalisés

➔ Modifié par : NF G00-001/A1

- **NF G 38019 (décembre 1988)**

Textiles - Articles à usages industriels - Essais des géotextiles - Détermination de la résistance au poinçonnement

- **NF G 38021-2 (décembre 1995)**

Géotextiles - Détermination des caractéristiques en souplesse - Partie 2 : approche tridimensionnelle.

- **G 38060 (octobre 2013)**

Textiles - Articles à usages industriels - Recommandations pour l'emploi des géotextiles et produits apparentés - Mise en oeuvre - Spécifications - Contrôle des géotextiles et produits apparentés.

- **G 38061 (février 1993)**

Articles à usages industriels - Recommandations pour l'emploi des géotextiles et produits apparentés - Détermination des caractéristiques hydrauliques et mise en oeuvre des géotextiles et produits apparentés utilisés dans les systèmes de drainage et de filtration.

- **G 38063 (février 1993)**

Articles à usages industriels - Recommandations pour l'emploi des géotextiles et produits apparentés - Utilisation des géotextiles et produits apparentés sous remblais sur sols compressibles.

- **XP G 38030 (octobre 2008)**

Géotextiles - Détermination du nombre de constrictions

- **XP G 38064 (août 2010)**

Utilisation des géotextiles et produits apparentés - Murs inclinés et talus raidis en sols renforcés par nappes géosynthétiques - Justification du dimensionnement et éléments de conception

- **XP G 38067 (juillet 2010)**

Géosynthétiques - Géotextiles et produits apparentés - Stabilisation d'une couche de sol mince sur pente - Justification du dimensionnement et éléments de conception

## Normes géomembranes

- **NF P 84500 (avril 2013)**

Géomembranes - Terminologie

➔ Complète : NF EN ISO 10318

- **NF P 84501 (septembre 1992)**

Géomembranes - Dispositif d'étanchéité par géomembranes (DEG) - Détermination des caractéristiques en traction

- **NF P 84502-1 (février 1993)**

Géomembranes - Essais sur joints - Partie 1 : détermination des caractéristiques en traction-cisaillement.

- **NF P 84502-2 (août 1993)**

Géomembranes - Essais sur joints - Partie 2 : détermination de la résistance en traction-pelage.

- **NF P84506 (septembre 1992)**

Géomembranes - Dispositif d'étanchéité par géomembranes (DEG) - Détermination de la résistance au poinçonnement dynamique - Cas d'un support rigide - Méthode du pendule.

- **NF P 84507 (septembre 1996)**

Essais des géomembranes - Détermination de la résistance au poinçonnement statique des géomembranes et des dispositifs d'étanchéité par géomembranes - Cas du poinçon cylindrique sans support.

- **NF P 84509 (décembre 1994)**

Géomembranes - Comportement dans l'eau - Essai accéléré et essai à long terme - Examen gravimétrique.

- **NF P 84510 (avril 2002)**

Géomembranes - Dispositif d'étanchéité par géomembranes (DEG) - Détermination de la résistance au percement par granulats sur support rigide

- **XP P 84512-2 (juillet 1998)**

Géomembranes - Dispositif d'étanchéité par géomembrane (DEG) - Partie 2 : détermination de l'épaisseur - Cas des géomembranes non lisses.

- **XP P 84523 (octobre 2008)**

Géomembranes - Dispositifs d'étanchéité par géomembranes (DEG) - Détermination de la résistance au poinçonnement sous charge hydrostatique

## Normes géosynthétiques bentonitiques

- **XP P 84700 (octobre 2008)**

Géosynthétiques bentonitiques - Généralités – Définitions

- **XP P 84703 (août 2002)**

Géosynthétiques bentonitiques - Détermination de la capacité de gonflement de l'argile dans les géosynthétiques bentonitiques

- **P 84705 (août 2002)**

Géosynthétiques bentonitiques - Détermination à l'oedoperméamètre des caractéristiques de gonflement, flux et perméabilité des géosynthétiques bentonitiques (GSB) - Essai de caractérisation et essai de performance.

- **XP P 84706 (août 2002)**

Géosynthétiques bentonitiques - Détermination du débit de liquide par unité de longueur de recouvrement

- **XP P 84708 (août 2002)**

Géosynthétiques bentonitiques - Quantification de la capacité d'auto-cicatrisation

## AUTRES DOCUMENTS faisant référence aux géotextiles

- **NF P 94270 (juillet 2009)**

Calcul géotechnique - Ouvrages de soutènement - Remblais renforcés et massifs en sol cloué

- **EN 15237 (mai 2007)**

Exécution des travaux géotechniques spéciaux - Drains verticaux

*La liste des normes françaises du domaine géotechnique  
au 30 novembre 2018 est consultable sur le site du C.F.G. :*  
**[www.cfg.asso.fr](http://www.cfg.asso.fr)**

\*\* normes harmonisées (marquage CE)

\*\*\* normes de dimensionnement

## Adresses utiles

**ADEME**

27, rue Louis Vicat  
75737 PARIS  
Tél. : 01 47 65 20 00  
Fax : 01 46 45 52 36

**AFAG**

Président : M. LORILLON  
C/o GEP BTP - BP 17  
18160 LIGNIERES  
Tél. : 06 08 70 61 60

**AFNOR**

11, rue Francis de Pressensé  
93200 SAINT-DENIS  
Tél. : 01 41 62 80 00

**AFPGA**

9, rue du Gué  
92500 RUEIL MALMAISON  
Mr le Président  
Tél. : 01 41 96 91 41

**AFTES**

c/o SNCF  
17, rue d'Amsterdam  
75008 PARIS  
Tél. : 01 53 42 94 69  
Fax : 01 53 42 08 20

**APRODEG**

24, rue de Clichy  
75009 PARIS  
Tél. : 01 44 01 16 14  
Président : M. GUINARD  
e-mail : info@aprodeg.org

**ASQUAL**

14, rue des Reculettes  
75013 PARIS  
Tél. : 01 55 43 07 20  
Fax : 01 55 43 07 29

**BNTRA**

c/o CEREMA  
110, rue de Paris  
BP 214  
77487 PROVINS  
Tél. : 01 60 52 30 59

**CEREMA - Siège**

25, avenue François Mitterrand  
CS 92803 - 69674 BRON Cedex  
Tél. : 04 72 14 30 30

**CEREMA - ITM****(infra de transport, matériaux)**

110, rue de Paris  
77171 Sourdun  
Tél. : 01 60 52 33 61

**CEREMA - CENTRE-EST****• CEREMA Autun**

Boulevard de l'Industrie  
B.P. 141 - 71405 AUTUN Cedex  
Tél. : 03 85 86 67 67

**• CEREMA Bron**

25, avenue François Mitterrand Case n° 1  
69674 BRON Cedex  
Tél. : 04 72 14 30 30

**• CEREMA Clermont-Ferrand**

8/10, rue Bernard Palissy  
Zone Industrielle du Brézet - B.P. 11  
63014 CLERMONT-FERRAND Cedex  
Tél. : 04 73 42 10 10  
Fax : 04 73 42 10 01

**CEREMA - EST****• CEREMA Metz**

B.P. 5230  
57076 METZ Cedex  
Tél. : 03 87 20 43 00

**• CEREMA Nancy**

71, rue de la Grande Haie  
54510 TOMBLAINE  
Tél. : 03 83 18 41 41

**• CEREMA Strasbourg**

11, rue Jean Mentellin - B.P.9  
67035 Strasbourg Cedex  
Tél. : 03 88 77 46 00

**CEREMA - ILE-DE-FRANCE**

- **CEREMA Le Bourget**  
Rue de l'Égalité Prolongée  
93352 LE BOURGET  
Tél. : 01 48 38 81 00
- **CEREMA Melun**  
319, avenue Georges Clémenceau Vaux-le-Penil  
B.P. 505 - 77015 MELUN  
Tél. : 01 60 56 64 00
- **CEREMA Trappes**  
12, rue Teisserenc de Bort  
78190 TRAPPES  
Tél. : 01 34 82 12 34

**CEREMA - MÉDITERRANÉE**

- **CEREMA Aix-en-Provence**  
Pôle d'activités d'Aix-les-Milles  
30, rue Albert Einstein - B.P. 37000  
13791 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. : 04 42 24 76 76
- **CEREMA Nice**  
Agence Sophia Antipolis  
500 route des Lucioles  
CS 80125 VALBONNE  
06903 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex

**CEREMA - NORD PICARDIE**

- **CEREMA Lille**  
42 bis, rue Marais-Sequedin B.P.99  
59482 HAUBOURDIN Cedex  
Tél. : 03 20 48 49 49
- **CEREMA Saint-Quentin**  
151, rue de Paris  
02100 SAINT-QUENTIN  
Tél. : 03 23 06 18 00  
Fax : 03 23 64 11 22

**CEREMA - NORMANDIE CENTRE**

- **CEREMA Blois**  
11, rue Laplace - B.P. 929  
41009 BLOIS Cedex  
Tél. : 02 54 55 49 60
- **CEREMA Rouen + CECP + CER**  
Chemin de la Poudrière - B.P. 245  
76121 LE GRAND-QUEVILLY Cedex  
Tél. : 02 35 68 81 00  
Fax : 02 35 68 92 00

**CEREMA - OUEST**

- **CEREMA Angers**  
23, avenue de l'Amiral Chauvin - B.P.69  
49136 LES-PONTS-DE-CÉ Cedex  
Tél. : 02 41 79 13 00
- **CEREMA Nantes**  
B.P. 46223  
44262 NANTES Cedex 2  
Tél. : 02 40 12 80 00
- **CEREMA Saint-Brieuc**  
5, rue Jules Vallès  
22015 SAINT-BRIEUC Cedex  
Tél. : 02 96 78 93 00

**CEREMA - SUD-OUEST**

- **CEREMA Bordeaux**  
24, rue Carton - B.P. 58  
33019 BORDEAUX
- **CEREMA Saint-Médard-en-Jalles**  
2, rue Pierre Ramond  
33165 SAINT-MÉDARD-EN- JALLES Cedex  
Tél. : 05 56 70 66 33
- **CEREMA Toulouse**  
1, avenue du Colonel Roche  
Complexe Scientifique de Rangueil  
31400 TOULOUSE  
Tél. : 05 62 25 97 97

**CETU**

25, avenue François Mitterrand  
Case n° 1  
69674 BRON Cedex  
Tél. : 04 72 14 34 00  
Fax : 04 72 14 34 30

**CSTB**

4, avenue Recteur Poincaré  
75016 PARIS  
Tél. : 01 40 50 28 28  
Fax : 01 45 25 61 51

**FNTP**

3, rue de Berri  
75008 PARIS  
Tél. : 01 44 13 31 44  
Fax : 01 45 61 04 47

**IGS**

International Geosynthetics  
1934 Commerce Ln - Ste.4  
JUPITER, FL 33458 - USA  
Tél. : +1 561 768 9489

**Université Gustave Eiffel****• Paris**

14-20, boulevard Newton  
Cité Descartes  
77477 MARNE-LA-VALLÉE Cedex  
Tél. : 01 81 66 81 31

**• Nantes**

Centre de Nantes  
Route de Bouaye - B.P. 4129  
44341 BOUGUENNAIS Cedex  
Tél. : 02 40 84 58 00

**• Marne-La-Vallée**

Laboratoire des Matériaux et des Structures du  
Génie Civil (LMSGC) Unité Mixte de Recherche  
LCPC/CNRS (UMR 113)  
Cité Descartes  
2, allée Képler  
77420 CHAMPS-SUR-MARNE  
Tél. : 01 40 43 50 00  
Fax : 01 40 43 54 50

**INRAE****• Antony**

1, rue Pierre Gilles de Gennes  
CS 10030 - 92761 ANTONY Cedex  
Tél. : 01 40 96 61 21  
Fax : 01 40 96 62 70

**• Bordeaux**

50, avenue de Verdun Gazinet  
33612 CESTAS Cedex  
Tél. : 05 57 89 08 00  
Fax : 05 57 89 08 01

**• Rennes**

17, avenue de Cucillé  
CS 64427  
35044 RENNES Cedex  
Tél. : 02 99 28 15 15  
Fax : 02 99 33 29 59

**• Aix-en-Provence**

Le Tholonet - B.P. 31  
13612 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1  
Tél. : 04 42 66 99 10  
Fax : 04 42 66 88 65

**• Grenoble**

Domaine Universitaire  
2, rue de la Papeterie - B.P. 76  
38402 SAINT-MARTIN-D'HERES Cedex  
Tél. : 04 76 76 27 27  
Fax : 04 76 51 38 03

## Liste des annonceurs

— AFAG .....	p23
— AFITEXINOV .....	p50
— AFPGA .....	p21
— AGRU ENVIRONNEMENT .....	p49
— APRODEG .....	p61
— ASQUAL .....	p37
— COLETANCHE .....	p41
— D.G.O. ....	p29
— DIP TECHNOLOGIES .....	p45
— DUPONT DE NEMOURS .....	p31
— FIBERTEX .....	p54
— FIRESTONE .....	p53
— H2O ENVIRONNEMENT .....	p46
— HUESKER .....	p27
— NAUE APPLICATIONS .....	p56
— RENOLIT .....	p58
— SIPLAST BMI .....	p25
— SODAF GEO .....	p42
— SOL SOLUTION .....	p17
— TERAGEOS .....	p38
— VIGANO PAVITEX .....	p7

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.







# 13<sup>e</sup>

# RENCONTRES GÉOSYNTHÉTIQUES

Du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril  
**2021**

**Saint Malo**

Palais des congrès  
Le Grand Large

COLLOQUE  
FRANCOPHONE



COMITÉ FRANÇAIS  
DES GÉOSYNTHÉTIQUES

[www.rencontresgeosynthetiques.org](http://www.rencontresgeosynthetiques.org)